

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

Conseil économique, social et environnemental régional

Pour une dynamique numérique en Auvergne Rhône-Alpes

5 Juillet 2016

Pour une dynamique numérique en Auvergne Rhône-Alpes

Rapporteur

M. Michel-Louis PROST

Président du groupe de travail « Numérique »

Avis n° 2016-6

5 Juillet 2016

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

**Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergneRhônealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergneRhônealpes.eu/ceser**

**Cet avis a été adopté à l'unanimité des votants (18 n'ont pas pris part au vote)
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 5 juillet 2016**

Sommaire

	Pages
AVERTISSEMENT	5
IDEES FORCES	7
Introduction : La question posée et le champ de l'analyse	9
1. Contexte	10
1.1. Une implication ancienne des deux Régions	10
1.2. Les points de vue des deux CESER	10
1.3. Environnement et caractéristiques des politiques numériques en Auvergne et en Rhône-Alpes	13
1.3.1. Infrastructures	13
1.3.2. Usages	19
2. Enjeux et pistes de recommandations	25
2.1. Infrastructures : Quels leviers pour la Région ?	25
2.1.1. Recommandation 1 - Quels risques financiers pour la Région ?	25
2.1.2. Recommandation 2 - Animer la relation offre / demande en stimulant le développement de l'information sur les déploiements	28
2.1.3. Recommandation 3 - La Région doit être le moteur de la commercialisation du très haut débit numérique	29
2.1.3.1. Encourager une ouverture concurrentielle des réseaux aux opérateurs fournisseurs d'accès pour faire baisser les prix d'accès pour les usagers et commercialiser les réseaux.	29
2.1.3.2. Mettre en œuvre une plateforme régionale de commercialisation du très haut débit par les réseaux d'initiative publique	30
2.1.3.3. Développer la commercialisation du numérique dans la politique territoriale régionale	30
2.2. Usages : des choix à opérer pour engager une nouvelle étape	31
2.2.1. Recommandation 1 - Accélérer la transformation numérique des entreprises	31
2.2.2. Recommandation 2 - Faire de l'espace public régional un territoire d'expérimentation numérique, une « région intelligente » au service des usagers	34
2.2.3. Recommandation 3 - Le soutien à la filière numérique relai de développement et diffuseur de solutions pour les entreprises et les particuliers.	35
Pour ne pas conclure	37
Annexes	39
Bibliographie	43
Déclarations des groupes	47

AVERTISSEMENT

En réponse à la saisine du président de la Région (cf. courrier en annexe), le présent avis traite des infrastructures et des usages en très haut débit numérique dans les ex Régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Les éléments financiers relatifs aux infrastructures en Auvergne sont déterminants pour mesurer l'engagement financier de la Région : le modèle économique auvergnat fait porter le risque commercial à la Collectivité régionale, à la différence de Rhône-Alpes. Faute de mise à disposition de ces éléments financiers et de l'intégralité du contrat de partenariat signé en Auvergne, le CESER ne peut pas porter une appréciation sur ce point dans le présent avis.

Si ces informations manquantes parvenaient au CESER, celui-ci se réserve la possibilité de compléter cet avis par un addendum ultérieur.

IDEES FORCES

Les nouveaux usages du numérique, conditionnés par une desserte en très haut débit numérique, constituent une des conditions premières du développement économique et de l'aménagement du territoire, compétences reconnues à la Région. Cette dernière doit s'emparer d'un rôle de chef de file sur cette thématique, même si la loi ne le lui a pas explicitement confié.

Au-delà d'une simple convergence entre les politiques des deux ex Régions, il convient de construire une vision commune à court, moyen et long terme en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans obérer ceux de demain et en préservant les capacités d'investissement.

INFRASTRUCTURES

Le « bon débit » est celui dont on ne se soucie plus lorsqu'on en a besoin. Aussi, dans l'état actuel des connaissances, l'infrastructure doit elle rapidement offrir à chaque usager une capacité minimale de 100 Mbps en expédition (débit montant). Ceci renforce le choix technique de la fibre optique, aux limites très élevées, combinée avec la desserte :

- par un pont hertzien (« faisceau hertzien de point à point »), au moins à titre transitoire dans les zones peu denses
- par des points hauts nombreux de façon à faire face à la demande très majoritaire d'internet mobile de la part des usagers.

Dépassant les obligations européennes, l'Etat réserve l'intervention des opérateurs privés dans les zones les plus denses, au risque malgré ses concours financiers de laisser à l'écart les trois quarts de l'espace Auvergne Rhône Alpes.

Une connaissance précise des déploiements est indispensable, qu'ils soient privés ou publics. La Région cofinanceur et chef de file doit pouvoir s'assurer de la mise en place du déploiement par rapport à un calendrier prévisionnel fixé. De plus, la Région doit veiller à ce que chaque usager sache à tout moment s'il peut se connecter et quand.

Les deux ex Régions présentent des modèles économiques différents : alors qu'en Rhône-Alpes, la responsabilité des concessionnaires ressort pour commercialiser le réseau, c'est la Région qui prend le risque commercial en Auvergne. Pour apprécier le niveau de ce risque et par conséquent l'implication budgétaire de la Région, à l'aune de l'impact réel de son intervention, il aurait fallu connaître les éléments financiers du contrat de partenariat engagé par l'ex Région Auvergne. Les informations sont par ailleurs insuffisantes pour le Rhône.

La Région doit être le moteur d'une commercialisation équilibrée sur son territoire du très haut débit numérique : sans elle, les annonces de déploiement demeureraient sans effet, la parole politique ne serait pas tenue, et les usagers demeureraient hors jeu. Ouverture concurrentielle des réseaux, plateforme régionale de commercialisation et intégration dans la politique territoriale s'imposent.

USAGES

La Région a une légitimité d'intervention dans les usages numériques liée à ses compétences mais elle doit dégager des priorités afin d'aborder une nouvelle étape dans sa politique numérique.

Le CESER formule trois recommandations:

Accélérer la transformation numérique des entreprises par :

- . Un fonds régional de transformation numérique des entreprises
- . La mise en place de Formations -sensibilisation des dirigeants et managers en lien avec les représentants des entreprises
- . La poursuite et l'amplification de l'accompagnement technique des entreprises

Faire de l'espace public régional un territoire d'expérimentation numérique

Dans ses compétences la Région doit être exemplaire en matière de numérique et développer « une région intelligente » au service des usagers et :

- . Promouvoir la diffusion d'une culture numérique auprès des jeunes relevant de ses compétences.
- . Développer l'open-innovation numérique (notamment en mobilisant l'open-data) dans les politiques régionales majeures : lycées, transports, formation, apprentissage.
- . Soutenir les autres collectivités dans leur expérimentation numérique à enjeux d'intérêt général (santé, publics en difficulté, vieillissement, etc.)

Soutenir la filière numérique, relai de développement et diffuseur de solutions pour les entreprises et particuliers

- . Accompagner le financement de start-up.
- . Structurer la relation emploi-formation dans le secteur pour répondre aux besoins de collaborateurs qualifiés (infrastructures et usages).
- . Créer une synergie entre l'offre et la demande des acteurs régionaux.

L'enjeu du numérique est tel qu'il doit être priorisé dans les arbitrages budgétaires au sein des grandes fonctions régionales.

Introduction : La question posée et le champ de l'analyse

Quelles suggestions pour faire converger les politiques numériques des deux ex Régions ?

Au-delà d'un rapprochement technique et à court terme, il importe pour le CESER de construire une vision commune à court, moyen et long terme.

Répondre à la question de la convergence suppose de traiter les variables du temps et de l'espace.

LA VARIABLE TEMPORELLE

Pour le CESER, il convient de répondre à cet objectif de convergence en recherchant la meilleure dynamique à la fois pour les infrastructures et pour les usages ; l'évolution des uns étant liée par nature à celle des autres.

L'exercice est rendu compliqué par le fait que les pas de temps risquent d'être assez différents pour faire évoluer réseaux et usages:

- les marges de manœuvre de la Région à court et moyen terme sont très contraintes pour modifier les « coups partis » à travers des contrats signés très récemment et en cours d'exécution en matière d'équipement en réseaux très haut débit ; ceci dans un cadre général fixé largement par l'Etat. Cela exige encore plus de vigilance sur le suivi de l'exécution du contrat.
- les choix de priorités sont nettement plus ouverts en matière d'usages.
Cette dynamique à bâtir en matière de numérique doit permettre à Auvergne Rhône-Alpes de se qualifier dans la « course mondiale contre la montre » pour satisfaire aux impératifs d'une double révolution sur les réseaux et les usages, auxquelles il faut s'adapter ou disparaître des écrans radar.
Plus que jamais il faut saisir des opportunités pour être acteur dans un contexte d'accélération fulgurante des mutations et de développement d'une économie digitale. Dès lors, l'anticipation est indispensable, même si elle est multiforme : le CESER ne doit pas dégager des pistes pour le seul court terme mais surtout répondre aux besoins non encore imaginés pour les 10 ou 20 ans à venir ; un temps d'avance non pris étant en cette matière un temps de retard. Il faut répondre aux besoins d'aujourd'hui sans obérer les besoins de demain et préserver les capacités d'investissement.

LA VARIABLE SPATIALE

Ce n'est pas seulement le critère de densité de population ou d'activité qui doit prévaloir, s'agissant de l'accès au débit numérique, mais surtout celui de la couverture territoriale. La continuité territoriale de la couverture numérique s'impose d'autant plus que la demande des usagers est de plus en plus nomade, liée tant à la vie professionnelle qu'aux loisirs, ainsi qu'aux obligations légales de réponse en ligne, sauf à risquer de devenir des « SDF du numérique ».

La fracture numérique devenant rapidement une fracture économique et sociale, il convient de prévenir les risques de zones de non droit au numérique.

L'équité territoriale doit être recherchée.

La saisine sollicitant le CESER dans des délais courts (trois mois), ce dernier a exclu de son champ d'analyse des thématiques spécifiques et nécessitant un travail de plus longue haleine (ex formation, projet « Campus » de Charbonnières les Bains, ...). Ceci en accord avec l'Exécutif régional.

1. Contexte

1.1. Une implication ancienne des deux Régions

Dès les années 2000, chacune des deux Régions engageait une action :

- d'une part en faveur du haut débit, pour assurer un accès de base à Internet¹,
- d'autre part pour le très haut débit surtout sur les réseaux principaux dits de « collecte » et moins vers les abonnés.

La Région Rhône-Alpes engagea pour la période 2006-2009 une stratégie (SIDERHAL) en faveur à la fois des services, de l'innovation et des réseaux principaux dits de collecte ; la Région impulsant et coordonnant sur tout son territoire (cas unique en France) l'ensemble des réseaux ouverts d'initiative publique (RIP), avec le souci permanent de stimuler la concurrence entre opérateurs pour faire baisser à un niveau abordable les prix de raccordement, au bénéfice du contribuable et de l'utilisateur (entreprise ou particulier).

En Auvergne, en 2007, la Région engageait une formule différente. Elle signait un partenariat public privé avec France Telecom (devenu Orange aujourd'hui) pour résorber les zones non couvertes en haut débit ADSL (fil de cuivre à débit limité), puis élaborait un schéma sur lequel le CESER était consulté

Les années 2010 furent ensuite celles des délibérations en forme d'annonces politiques –qui ne préjugent pas d'une mise en œuvre effective et rapide- pour desservir un maximum d'entreprises et de ménages en très haut débit et développer leurs usages.

Ces décisions sont les suivantes :

- En Rhône-Alpes, les politiques Rhône-Alpes numérique (2012) puis Rhône-Alpes la Région connectée (2014). La Région a impulsé et coordonné les projets des collectivités en assurant la cohérence régionale des initiatives. Elle fut ainsi la seule Région de France à accompagner l'ensemble de ses départements ou syndicats intercommunaux maîtres d'ouvrage du déploiement des infrastructures, dans une perspective de mise en cohérence et d'équilibre territorial.
- En Auvergne, le schéma directeur territorial de l'aménagement numérique (juin 2011), puis la politique Auvergne Très Haut Débit décidée en juillet 2013 pour la période 2013-2025 et donnant lieu à une convention de partenariat public-privé entre une régie régionale « Auvergne numérique » et l'opérateur historique Orange à travers sa filiale « Auvergne THD » ; ces deux dossiers étant soumis pour avis au CESER.

1.2. Les points de vue des deux CESER

En Rhône-Alpes, dès 2003, en réponse à une saisine sur les technologies de l'information et de la communication et les territoires de montagne en vue d'une inscription d'actions innovatrices européennes FEDER, le CESER relevait qu'une mutation considérable se dessinait déjà, attirait l'attention sur le risque de décrochage, et appelait à anticiper, mutualiser les infrastructures, favoriser la présence humaine, travailler en réseau d'espaces publics numériques.

Plus tard, à l'amont des décisions prises par les Régions dans les années 2010, les deux CESER se sont exprimés chacun à travers de nombreux rapports.

¹ Voir point 1.3

En Rhône- Alpes, les principaux avis et contributions datent de décembre 2010, septembre 2011, février et mars 2012, Le CESER aborda également la question du numérique dans le cadre de la consultation européenne d'octobre 2014 sur la stratégie de l'union européenne pour la région alpine, ou dans sa contribution de décembre 2015 sur les leviers de développement économique.

En Auvergne, le CESER formula en juin 2013 de nombreuses interrogations concernant la convention de PPP. Le CESER s'est positionné par ailleurs à trois reprises en matière d'usages (avril 2012, mai 2014, janvier 2015), avec certains focus particuliers tels que la santé, l'environnement, le social, l'enseignement supérieur, la production industrielle, la confiance numérique et l'open data.

INFRASTRUCTURES

En Rhône-Alpes

Le CESER a démontré combien la disponibilité de fibre optique articulée avec des relais hertziens constitue un enjeu primordial pour éviter un décrochage de la très grande majorité des territoires de Rhône-Alpes, et la mise à l'écart de la majeure partie des citoyens, dans un contexte de nomadisme général de la demande.

Pour le CESER, ceci passe par :

- la mutualisation des travaux de génie civil pour optimiser les coûts
- une optimisation des recettes à l'aide d'une péréquation au profit des zones moins denses et moins rentables, avec un recours au contribuable local en dernier ressort.

Force est de constater que si les travaux ont été mutualisés, la proposition du CESER de péréquation, reprise par le Conseil Régional, est rejetée par l'Etat depuis 2011 : il réserve les zones rentables aux seuls grands opérateurs, comme il sera explicité ultérieurement dans le présent avis. Il est vrai que l'Etat et la Région ont annoncé des apports qui pourraient couvrir la moitié du coût moyen de la prise (900€ hors collecte et raccordement). Mais comment financera-t-on la desserte de zones très nombreuses où le coût de la prise dépasse 2000€ ?

En Auvergne

Le CESER a souligné dès 2007 l'intérêt d'un « bon débit au bon endroit au bon moment », en appelant à la cohérence et la mutualisation des moyens, en privilégiant la fibre à l'abonné.

Il a approuvé en 2011 à la fois le consensus qui a présidé à l'élaboration du schéma directeur territorial de l'aménagement numérique, et le principe d'un recours à un contrat de partenariat public privé.

Durant le dialogue compétitif, sur la base d'un dossier de consultation qui ne comprenait pas les éléments financiers détaillés du contrat de PPP, le CESER s'est exprimé lors de sa session du 27 juin 2013. Il a souligné « la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fracture entre les territoires » et a exprimé sept points de vigilance sur la maîtrise des coûts pour la Région, la participation financière de l'Etat, l'impact sur les programmes régionaux, les emplois induits, les estimations de recettes commerciales, le financement des deuxième et troisième phases, la dévolution de compétence sur le numérique.

USAGES

En Rhône-Alpes

Le CESER a souligné combien nombre d'usages numériques de demain ne sont pas connus à ce jour et établir un état des lieux de ces usages serait vain.

Pour les personnes, les enjeux de l'appropriation des usages relèvent non seulement des capacités techniques d'écoulement des flux, mais aussi des moyens de combler les trois fossés numériques générationnel, culturel et social.

Si l'initiative privée est le moteur du développement des usages, la confiance apportée par les régulateurs publics en est le cœur. Pour le CESER, la synergie entre eux est primordiale, y compris au niveau mondial qui devrait protéger la démocratie et les usagers de l'Internet.

Alors que le numérique joue un rôle majeur dans la croissance et que la révolution numérique est la plus rapide de tous les temps, la France connaît un retard préoccupant par rapport au reste du monde qui n'attend pas. Aussi, au vu des atouts propres à Rhône-Alpes, le CESER a appelé de ses vœux une gouvernance forte pour la toute première priorité d'aménagement du territoire derrière une Région chef de file des acteurs publics régulateurs de l'initiative privée, en garantissant toujours le principe de subsidiarité.

Appréciant le pas en avant marqué par la Région en 2014, avec des initiatives foisonnantes sur les usages, le CESER a appelé à un surcroît d'ambition autour d'initiatives telles que :

- . l'accompagnement de tous les publics vis-à-vis du numérique,
- . une démarche de gestion intelligente des territoires, à travers leur ré-industrialisation notamment par la télétransmission,
- . des expérimentations en vraie grandeur (MOOCS, usine du futur)

Enfin, dans sa contribution sur les leviers du développement économique en Rhône-Alpes, le CESER déplorait que la transformation numérique ne soit pas considérée au niveau qu'elle mérite dans les politiques publiques.

En Auvergne

En 2012, le CESER a appelé à une concertation des acteurs par une gouvernance des politiques numériques identifiant des responsabilités claires et privilégiant l'accompagnement des publics, avec des priorités tournées vers :

- . les populations économiquement fragilisées,
- . les services publics (points visiopublics),
- . le télétravail, basé sur un volontariat employeur / salarié,
- . le tourisme,
- . le maintien à domicile des personnes âgées,
- . les espaces numériques de travail dans les lycées,
- . l'artisanat et le commerce,
- . covoiturage, centrale de mobilité et visioconférence.

Dans le cadre de l'actualisation du SRADDT Auvergne, le CESER s'est exprimé en 2014 pour encourager :

- . la recherche sur la confiance numérique,
- . la libération des données publiques,
- . un fonds régional d'aide, alimenté par le privé et le public, pour aider les TPE et PME développant des usages numériques.

Le CESER a enfin conduit une réflexion approfondie sur trois usages :

- . l'enseignement supérieur ; de nouveaux métiers surgissant et la préoccupation numérique devant s'y généraliser,
- . la santé (télémédecine, dossier médical partagé, prévention),
- . la production industrielle (transformation numérique, fab labs)

POUR LES INFRASTRUCTURES COMME POUR LES USAGES

Le CESER Rhône-Alpes, dont la proposition a été reprise par le Conseil Régional, demandait que les Régions soient reconnues comme têtes de réseau d'un collectif régional d'acteurs publics du numérique pour animer les usages et mettre en cohérence les réseaux. Le législateur n'a pas retenu cette suggestion, la loi NOTRe n'ayant pas clarifié la compétence en matière de numérique.

Il soulignait aussi l'importance de lier infrastructures et usages, tout retard dans l'équipement du réseau risquant de mettre en péril les investissements en faveur des usages et l'équilibre des territoires.

1.3. Environnement et caractéristiques des politiques numériques en Auvergne et en Rhône-Alpes

1.3.1. Infrastructures

L'enjeu est l'obtention du « bon débit », au bon moment et au bon endroit, à un prix acceptable, dans un contexte en évolution fulgurante.

La question de la densité de population desservie, chère aux opérateurs privés, est d'une importance seconde par rapport à la couverture territoriale ; le temps n'étant plus à une connexion seulement aux points fixes lorsque l'accès à Internet se fait à 80% par des moyens mobiles, et lorsqu'un usager développe plusieurs points fixes.

LA DEFINITION DU BON DEBIT

Le bon débit est celui dont on ne se soucie plus lorsqu'on en a besoin.

Depuis plus de 20 ans, on constate dans le monde que la loi de Jacob NIELSEN se vérifie : une multiplication de la demande de débit par 10 en 10 ans.

H MAUREY et P CHAIZE, dans leur rapport d'information au Sénat de novembre 2015 estiment (page 44) que dans 8 ans seulement, en 2024, le débit nécessaire au plus grand nombre pour un accès confortable sera de 100Mbps, et que le niveau de débit avancé par la Commission européenne ou l'ARCEP à hauteur de 30Mbps à cette échéance est obsolète.

De plus, il importe que ce débit minimal de 100Mbps soit symétrique et concerne des débits expédiés (montants), et pas seulement reçus (descendants). Ceci devient fondamental dans une économie collaborative.

► L'âge du cuivre est révolu, compte tenu de ses capacités limitées à 50Mbps même s'il est boosté par des technologies coûteuses de « montée en débit » type VDSL...

► Le câble coaxial, qui admet des débits descendants de 100Mbps mais des débits montants de quelques Mbps seulement, est lui aussi disqualifié.

► La fibre optique qui permet des débits très élevés symétriques largement supérieurs à 100 Mbps, nécessite la mise en place d'une infrastructure longue à déployer en deux typologies de réseaux. D'une part, des « autoroutes » desservant les grands sites –zones très denses-, déjà en place, d'autre part, un ensemble composé de « réseaux secondaires » pour relier des sites plus petits –zones denses- permettant l'accès direct à l'usager des communes, et de « chemins vicinaux » pour relier les personnes les plus éloignées en milieu rural ou en sites isolés de montagne par exemple.

Dans la mesure où on ne connaît pas aujourd'hui les limites physiques de capacité de transport de l'information par la fibre, le potentiel de ce support est bien sûr le plus porteur pour améliorer les débits symétriques montants/descendants.

► Les technologies satellitaires, dont l'offre disponible est saturée et ne sera pas élargie, présentent l'inconvénient des temps de latence interdisant les applications en temps réel. Elles doivent être réservées aux zones très isolées, en admettant un service dégradé. Elles obligent également à partager les débits entre utilisateurs, comme les technologies hertziennes (hors faisceau), cependant indispensables pour répondre à la demande très fortement croissante d'Internet mobile.

► Il n'existe donc pas d'autre choix que de combiner, en zone peu dense, la desserte hertzienne avec la fibre optique à l'abonné (FTTH soit Fiber To The Home), avec des débits symétriques montants/descendants.

La desserte par faisceau hertzien point à point, si elle est certes moins performante que la fibre, est une solution déjà opérationnelle sur le territoire, comme le montrent les cas de l'Ain (Wifibre du SIEA) ou de l'Ardèche (ex désenclavement du col de l'Escrinet à partir de l'initiative de la Fédération des Chasseurs d'Ardèche) Elle pourrait être développée pour apporter une solution aux territoires les plus enclavés, au moins à titre transitoire.

Internet point NRO

Fibre optique installée pour la FDC 07

Fédération des Chasseurs d'Ardèche

Désenclavement numérique par Faisceau Hertzien

Installation par Axione (ADTIM) d'une Fibre optique dédiée à la FDC 07 au sein de la baie informatique du centre hospitalier d'Aubenas en plus de celle qui lui est affectée. Installation sur le bâtiment de l'Hôpital de l'antenne FH en direction de l'antenne FH du bâtiment de la FDC 07. En trois mois, la FDC 07 a pu être connectée au Très Haut Débit Internet pour la voix, l'image, le son, le cloud, les données informatiques, la téléphonie...

CH Ardèche méridionale

Liaison Hertziennne point à point

13,7 km de distance

Schéma de coupe terrain

Baie informatique du bâtiment de la FDC 07

L'ARCEP vient d'ouvrir à l'expérimentation, les bandes de fréquences radio 2,6 GHz et 3,5 GHz en invitant les acteurs intéressés à partager leurs résultats expérimentaux avec l'autorité de régulation d'ici fin 2016.

Au-delà de la desserte par faisceau hertzien point à point, compte tenu de l'expansion très rapide des usages de l'internet mobile à très haut débit, il est essentiel qu'un maillage intense de points hauts sur l'ensemble du territoire vienne compléter la desserte à l'abonné par fibre optique. Il s'agit de développer une desserte à l'abonné par voie hertzienne en mode 4G ou plus, même s'il est vrai que les capacités techniques de cette dernière seront dégradées par rapport à celles de la fibre optique.

C'est de la combinaison optimale des infrastructures fibre/hertzien que dépendra le comblement ou non de la fracture numérique.

UN CONTEXTE NATIONAL DEFAVORABLE AU DEPLOIEMENT ET A L'EQUITE TERRITORIALE, DECIDE PAR L'ETAT AU-DELA DES OBLIGATIONS EUROPEENNES

Aujourd'hui le territoire est divisé en trois types de zones :

- . les zones très denses ;
- . les zones denses ;
- . les autres zones.

L'Etat favorise la concurrence par les infrastructures dans les zones très denses.

Dans les **zones denses**, l'Etat a mis en place depuis 2011 une procédure d'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII). A l'issue de celle-ci, un opérateur est retenu comme maître d'ouvrage sur la zone.

L'Etat invoque le cadre du droit européen de la concurrence. Mais H MAUREY et P CHAIZE soulignent combien ce dernier n'est pas aussi déterministe que l'indique l'Etat. Ainsi, le principe européen de liberté d'établissement des réseaux encourage certes la concurrence par les infrastructures. Mais lorsqu'un doublonnage est « économiquement inefficace », ce principe autorise un partage de ces infrastructures. La Commission européenne admet de plus des zones moyennement denses ou « grises », où on peut mutualiser les réseaux et exercer des activités économiques remplissant des missions d'intérêt général non exécutées par le marché (services d'intérêt économique général). Au contraire, ce modèle de déploiement appuyé sur ces SIEG est refusé par Bercy, ce qui empêche les collectivités territoriales (à travers leurs réseaux ouverts d'initiative publique) de s'implanter dans les zones intermédiaires où des recettes commerciales permettraient une forme de péréquation pour mieux couvrir la desserte des zones les moins denses.

Les **autres zones** n'intéressent guère les opérateurs privés et les collectivités locales y mettent en place des réseaux ouverts d'initiative publique. **Mais considérées comme variables d'ajustement, elles ne peuvent pas financer seules ces équipements, compte tenu de la situation des finances locales.** Sans ouverture à des recettes commerciales sur des zones où le coût de raccordement à la prise vaut quelques centaines d'euros, comment espérer financer un jour des zones rurales où le coût moyen à la prise peut dépasser 2000€ et où l'accès à Internet est parfois quasi inexistant ? Les deux tiers du territoire resteront-ils à l'écart de tout développement ? **Le gouvernement a reconnu dans la feuille de route de février 2013 que les opérateurs souhaitent équiper intégralement moins de 10 % des communes françaises d'ici 2020 et procèdent ainsi à un écrémage.**

Certes, l'Etat a annoncé un apport de 3 milliards d'euros sur 10 ans aux collectivités territoriales à travers le Fonds National pour la Société Numérique (FSN) dont l'enveloppe est répartie avec une bonification selon un taux de ruralité et de dispersion de l'habitat, soit 300 à 350 M€ sur 10 ans en Rhône-Alpes. Mais ceci permet seulement de couvrir un coût moyen. De plus, selon H MAUREY et P CHAIZE, l'Etat fragilise considérablement l'équilibre économique des réseaux d'initiative publique. Ainsi, l'exemple de l'Ain est éclairant : alors que le syndicat intercommunal SIEA avait décidé de prendre le risque commercial à travers une régie et avait bâti en 2010 un plan d'affaires exemplaire avec retour sur investissement en 12 ans pour couvrir toutes les communes, l'offensive d'Orange et de l'Etat ont mis à mal le projet, aujourd'hui incertain. Il a donné lieu à contentieux. La péréquation avait pourtant montré ses avantages pour maintenir l'économie et l'emploi dans la montagne bugiste : une grande entreprise (MGI COUTIER) a pu préserver la présence de son siège à CHAMPFROMIER grâce à l'apport de la fibre à un prix de 500€ par mois au lieu des 8000€ mensuels proposés par Orange.

H MAUREY et P CHAIZE expliquent comment **l'Etat abandonne, sans régulation, son rôle d'aménageur du territoire** aux opérateurs privés, notamment à Orange dont il est actionnaire à 23% et dont il encaisse une sorte de « rente du fil de cuivre ».

Il n'est à ce titre pas étonnant qu'en raison de cet intérêt financier de court terme, au lieu de mettre en place un signal-prix incitant une transition du cuivre vers la fibre, l'Etat actionnaire d'Orange favorise la « montée en débit » sur fil de cuivre à travers son plan de financement France Très haut débit.

Ceci ne peut qu'accroître notre retard d'équipement. Le CESER observe par ailleurs qu'ainsi l'Etat rendrait un mauvais service à l'entreprise historique en en faisant le champion d'une technologie dépassée.

Qui paiera demain la transition de cette technologie cuivre dépassée et surtout non récupérable, vers une bande passante de qualité ?

DEUX MODELES ECONOMIQUES DIFFERENTS

En Rhône-Alpes, la responsabilité du concessionnaire pour commercialiser le réseau

C'est le régime de DSP qui domine (concession, affermage), avec des situations différentes selon la dizaine de réseaux d'initiative publique (8 départements ou syndicats intercommunaux départementaux, l'intercommunalité du Pays voironnais et la Métropole de LYON). La collectivité locale cofinance l'investissement initial mais transfère le risque de recettes au concessionnaire, le met « en stress » pour qu'il maximise le nombre de clients (hors cas particulier de la régie dans l'Ain). Tous les opérateurs de gros sont acceptés et incités eux-mêmes à multiplier les fournisseurs d'accès. Le temps joue contre le concessionnaire : il doit chercher à faire monter au plus vite le volume de la recette commerciale pour asseoir le modèle économique après une période au cours de laquelle ce concessionnaire investit. La Commercialisation doit s'inscrire dans un modèle de courbe en J. Le concessionnaire organise souvent des opérations de promotion commerciale (loyers progressifs) pour attirer les premiers opérateurs.

Le CESER observe que ce modèle pourrait permettre une réduction de coût pour le client final et augmenter le potentiel de clientèle, si l'Etat et les grands opérateurs le laissaient faire ; ce qui n'est toutefois presque jamais le cas, en raison de la politique nationale

A noter que la Région cofinance 150 € la prise FTTH déployée, contre l'engagement de devenir à terme copropriétaire du réseau cofinancé. Il s'agit en Rhône-Alpes d'équiper 2 millions de prises RIP hors zones conventionnées sur les zones denses avec les opérateurs privés, à l'aide d'un apport de la Région de 300M€ sur 10 ans (avec une participation à 150€ la prise). L'objectif est une desserte à 95% en FTTH d'ici 2025.

Considérant que c'est bien la fibre activée, c'est-à-dire éclairée, chez l'abonné qui importe, et non pas la fibre activable (dite fibre noire), la Région Rhône-Alpes s'est proposée comme Région pilote d'une commercialisation mutualisée des prises fibre à l'abonné.

La Région a été pionnière en engageant une étude de faisabilité d'un projet aux objectifs suivants : attirer en Rhône-Alpes et en France de très grands acteurs numériques mondiaux (Google, Amazon, ...) en leur proposant un seul interlocuteur en capacité de leur « vendre » l'accès à des millions de prises fibre optiques d'un seul coup. Cela pérenniserait l'activité commerciale des réseaux d'initiative publique en France (dont les 7 RIP départementaux ou bi départementaux en RA), et aidera la France à remonter dans le classement européen (18ème rang à ce jour). La Caisse des dépôts et la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies regroupant 500 collectivités) très intéressées par le projet, ont repris le dossier pour le porter au niveau national.

En Auvergne, le stress pour le contribuable régional et l'utilisateur

La Région, à travers sa régie Auvergne Numérique, a entraîné les autres grandes collectivités d'Auvergne (4 départements et 6 communautés d'agglomération) à cosigner avec Orange (à travers sa société de projet Auvergne THD) un contrat de partenariat pour un montant global de dépenses de 964M€ de 2013 à 2025, en trois phases 2013-2017 ; 2017-2021 et 2021-2025, dont les deux premières tranches sont fermes compte tenu de l'avenant passé en juillet 2015, et dont la dernière demeure à affermir. La Région s'engage à plus de 50% dans ce financement (57,6% en première phase) aux côtés des autres collectivités. La propriété du réseau reviendra à la collectivité régionale au 01/07/2037 à la date d'extinction de la régie

Un contrat de PPP permet aux collectivités de confier à un tiers une mission globale de financement d'équipements. Il suppose une grande expertise de la Collectivité pour rédiger le contrat, de façon à optimiser le partage des risques et des recettes avec le partenaire privé. Dans le cas du PPP très haut débit Auvergne, la Région a indiqué ² que **c'est elle qui prend la plus grande part du risque commercial de recettes** : « s'il y a un écart entre les recettes prévisionnelles et les recettes réelles, la Région en endossera 75 % ». Le CESER estime dès lors que le partenaire privé peut prendre son temps pour commercialiser le réseau. Sans information financière précise sur ce PPP d'Auvergne, le CESER est en droit de se poser des questions :

- le partenaire privé a-t-il présenté de manière détaillée les risques encourus par la Collectivité, notamment en matière de dérapage des coûts ?
- le concédant public a-t-il défini un cahier des charges de qualité ? Le CESER l'ignore en l'absence de communication des éléments financiers du contrat.

Le CESER Auvergne a d'ailleurs exprimé le 27 juin 2013 de nombreuses interrogations :

- la Personne publique endossant une grande partie du risque sur les recettes, mais le dialogue compétitif préalable au contrat de partenariat permettant de négocier une prise en charge d'une part de risque par le partenaire privé, **quels sont les éléments et modalités prévus au contrat pour protéger la Région du risque commercial ?**
- « Aucune estimation prévisionnelle chiffrée n'apparaît explicitement dans les documents examinés par le CESER Auvergne. **De telles estimations ont-elles été faites, et quelle stratégie commerciale a été proposée par le candidat retenu ?** »
- Quelle réflexion sur la réalisation des phases 2 et 3 et sur leur financement ?

Le président SOUCHON exprimait, le 27/06/2013 devant le CESER Auvergne, une conviction que les recettes commerciales seraient plus importantes que prévu. Un point financier a-t-il été fait à ce jour ?

Avec un apport de la Régie Auvergne THD de l'ordre d'un milliard d'euros, dont une part majoritaire à la charge de la Région, les enjeux des subventions nationales (FSN) et surtout des recettes commerciales sont majeurs pour le contribuable régional. L'objectif de desserte demeure néanmoins limité à une desserte en 2025 à plus de 100Mbps (pas obligatoirement en FTTH) à destination de 76% seulement des 300 000 prises non conventionnées avec Orange en zone dense. Ceci revient pour la collectivité publique en Auvergne à un engagement à la prise très élevé, pour un objectif de 225 000 prises environ.

LES REGIONS MAITRES D'OUVRAGE DES RESEAUX INTERCONNECTANT DES COMMUNAUTES D'UTILISATEURS PUBLICS

En Rhône-Alpes, le projet Amplivia

En 2001, le réseau de télécommunications AMPLIVIA était initié en réponse à la demande de la communauté Enseignement Supérieur-Recherche d'accéder à un réseau Haut Débit.

En seconde période, la Région l'a fait évoluer à l'attention de l'ensemble de la communauté éducative de Rhône-Alpes, soit plus de 1500 établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), établissements universitaires, grandes écoles et établissements de recherche, et par conséquent plusieurs centaines de milliers d'utilisateurs finaux. Il leur permet de disposer de débit privé sécurisé et d'accéder à RENATER, le réseau national dédié éducation et recherche.

² Interventions de M. René Souchon et Mme Sophie Rognon en session plénière du CESER Auvergne du 27/06/2013

Ces services étaient rendus jusqu'en 2012 grâce à des marchés de services de liaisons de transport (opérateurs de télécommunication), un marché d'intégration et d'administration de l'ensemble du réseau (intégrateur) et des marchés pour le raccordement des sites, gérés par un groupement de commandes (15 membres).

Il s'agissait de faire évoluer le niveau de services pour les lycées et d'élargir encore la communauté d'utilisateurs. L'évolution des usages du numérique entraîne des besoins de débit croissant de la part des bénéficiaires, d'où la nécessité de raccordement en fibre pour ces établissements, avec des garanties spécifiques de fiabilité.

Succédant au recours à des marchés de services, l'anneau optique AMPLIVIA s'appuie depuis début 2013 sur des contrats de location longue durée sur 15 ans de fibre noire. La Région a mené les négociations avec les différents gestionnaires d'infrastructures de télécommunications pouvant disposer de fibre optique, en privilégiant l'utilisation des RIPs actuels ou futurs, lesquels permettent d'accéder à des tarifs de raccordement Fibre inférieurs à ceux du marché des opérateurs privés. Il en résulte l'architecture du nouvel anneau en fonction de la disponibilité de la fibre noire sur le territoire rhônalpin. L'activation de ces fibres (possibilité de transporter des données sur les fibres) a fait l'objet d'un marché qui se termine fin 2016 et devra être relancé en Juin 2016 ; les intentions de raccordement n'étant pas toujours concrétisées.

Le groupement de commandes, coordonné par la Région, est passé à 148 membres (soit 235 collectivités ou entités). Il s'est élargi notamment à des centrales et acteurs du transport collectif, aux CFA ou à certains hôpitaux.

En Auvergne, le projet Auverdata.Net

Afin de répondre aux besoins en haut débit des différentes communautés d'utilisateurs publics, le Conseil régional a mis en place en 2002 et a renouvelé en 2005, 2008, 2011 et 2015 le Réseau Régional à Haut Débit "Auverdata.net". Un groupement d'achats, regroupant ces utilisateurs, a été constitué avec comme coordonnateur le Conseil régional.

La constitution de ce groupement a permis, conformément au code des marchés publics, la passation d'un marché relatif à l'achat de services de connectivité interrégionaux, sur une durée de 36 mois renouvelable 1 an.

L'objet est :

- de proposer une solution respectant les spécificités de services demandées par les différentes communautés pour leurs besoins propres,
- d'optimiser l'architecture technique d'ensemble du réseau, aussi bien au niveau des éléments actifs que passifs de ce réseau,
- d'obtenir des avantages clairs en termes de tarification des prestations, par rapport à une solution conduisant chaque communauté à passer son propre appel d'offres.

Le projet s'appuie largement sur les infrastructures de Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de Clermont Communauté et d'Auvergne Très Haut Débit. Le marché prévoit la participation du Titulaire à une étude de fusion avec Amplivia (dispositif rhônalpin) à l'issue de ces 3 ans.

Le dispositif interconnecte 177 sites sur l'ensemble de l'Auvergne pour les utilisateurs suivants:

- Pour l'Enseignement secondaire : les 93 Lycées d'enseignement général, technique et agricoles (publics et privés), les 26 Centres de Formation d'Apprentis et instituts de formations des infirmières, des aides-soignantes et des travailleurs sociaux et les sites administratifs du Rectorat,
- Pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche : les sites distants universitaires (IUT) et l'Institut de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture.
- Pour la santé : l'Établissement Français du Sang et les principaux établissements de santé d'Auvergne.
- Pour les Collectivités locales : les sites du Conseil régional.

La mise en service d'Auverdata.net a permis de développer de nouveaux usages ou d'optimiser des usages existants au sein de chaque communauté (visioconférence, serveurs mutualisés, partage de données et ressources, etc.).

LA REGION SOUTIENT LES GIX (GLOBAL INTERNET EXCHANGE) A SAVOIR LES NŒUDS D'ÉCHANGE INTERNET ENTRE LES OPERATEURS

Il s'agit d'infrastructures primordiales pour s'affranchir de la dynamique centralisatrice des flux de l'Internet sur un certain nombre de villes mondiales telles que PARIS ou NEW YORK, pour des flux très majoritairement locaux. La proximité d'un GIX permet de réduire les temps de latence pour les échanges, et les coûts d'usage de la bande passante, Elle a démontré son intérêt stratégique pour sauvegarder la présence régionale de grandes entreprises, de centres de décision, d'événements majeurs, avec les emplois correspondants. Tous les principaux GIX sont à Paris.

Rhône-Alpes est la seule Région de province à avoir plusieurs GIX (Lyon, Valence, Grenoble et St-Etienne). dont certains éprouvent des difficultés par manque de potentiel local. Certains GIX (dont celui de LYON) constituent une « place de marché » du temps d'utilisation ou du débit.

En Auvergne, un GIX est en cours de lancement.

1.3.2. Usages

Comme cela a été souligné précédemment le développement des usages et des infrastructures vont de pair. Aussi, le soutien aux usages numériques fait partie intégrante des politiques des deux régions en matière de numérique depuis plusieurs années. Ces parties font souvent l'objet de développement important dans les délibérations régionales. Le foisonnement des usages possibles se retrouve dans les axes des politiques régionales.

EN RHONE-ALPES

Le volet usages est présent dans la délibération « SIDERHAL » dès 2005, puis dans « Rhône-Alpes Numérique » en 2012 et « la région connectée » en 2014.

Le rapport de 2014 « Rhône-Alpes la connectée » montre le nombre d'usages et services en ligne impulsés par la Région dans de très nombreux domaines, dont des services à la pointe de l'innovation.

On peut distinguer les projets pour lesquels la collectivité régionale est en maîtrise d'ouvrage, de ceux pour lesquels la Région est en accompagnement de porteurs de projets. Enfin on identifie un certain nombre d'autres projets avec un lien plus ou moins lâche aux politiques régionales.

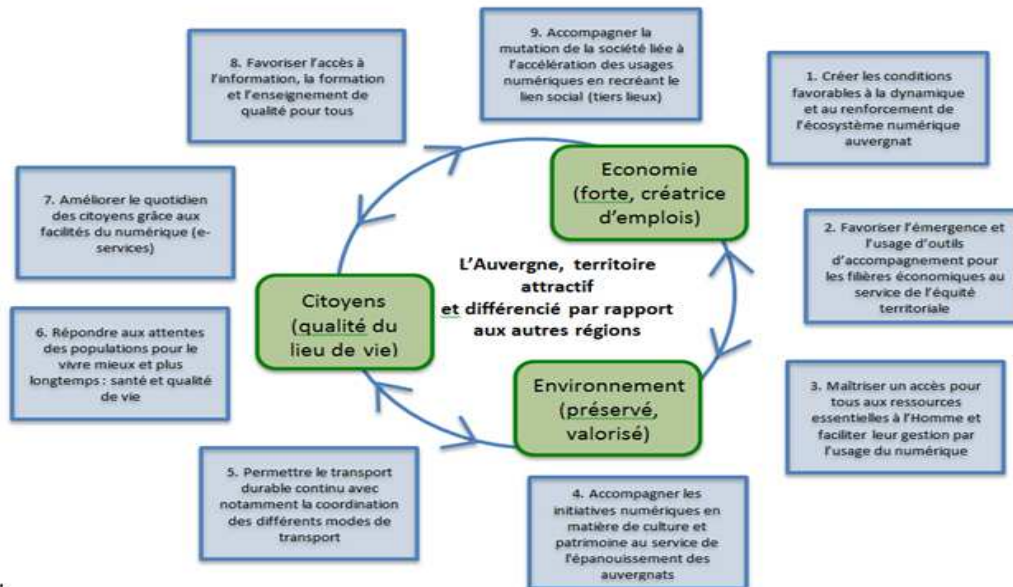
Un certain nombre d'exemples peuvent être cités.

- La Région en maîtrise d'ouvrage :
 - Le projet- Robot lycéen
Ce projet permet aux lycéens atteints d'une maladie les empêchant d'aller au lycée de s'y rendre virtuellement et de participer aux cours via un robot pour enfants malades : .Ce projet est une première en Europe, primé par la Commission Européenne dans le cadre des PPI Award (trophées de l'achat public innovant) en septembre 2014 et dans le cadre du salon national EDUCATICE 2015 (technologies de l'information pour l'éducation). Il a été expérimenté dans trois lycées rhônalpins.

- L'équipement de lycées technologiques en imprimantes 3D, l'expérimentation assistée par ordinateur, les simulateurs pédagogiques, l'instrumentation et le prototypage, la conception de pièces par chaîne continue numérique, la traçabilité en restauration scolaire, l'Environnement Numérique de Travail, un serious game Planète lycée, ou les formations dans le domaine de la fibre optique,...sont désormais bien présents dans les lycées rhônalpins.
 - La carte à puce M'RA pour les jeunes est mise en œuvre depuis 2010. Elle peut être commandée en ligne.
 - La centrale de transport collectif Oûra ou le service multitud.org permettent un service multimodal pour les voyageurs, en lien avec la compétence régionale d'organisation des transports collectifs de voyageurs et plus largement d'organisation de la mobilité.
 - La solidarité numérique et la lutte contre l'exclusion numérique se traduisent par deux actions :
 - . Event qui est un évènement sur l'éducation aux médias numériques des citoyens pour lequel plus de 5000 rhônalpins ont participé aux journées (à Villefranche sur Saône, Bourg en Bresse et St Etienne),
 - . le Pass numérique : il s'agit d'une action destinée aux rhônalpins éloignés du numérique (10h de formation/accompagnement). Le 1600ème Pass vient d'être réalisé. Pour le moment, cette mesure est suspendue.
 - La Région a mis en place RAPPLIC : il s'agit d'un magasin régional d'applications numériques sur Smartphone : Rhône-Alpes a été la première collectivité à proposer ce service (juin 2015), une soixantaine d'applications y sont disponibles dans différents secteurs : sport, culture (ex : ponts du Rhône), tourisme (ex : patrimoine industriel), transport etc.
- La Région en accompagnement de porteurs de projets
 - En matière de culture, la Région a adopté une délibération spécifique « le numérique, nouvelle donne, nouvelle politique culturelle ».Mutation des entreprises culturelles, équipement des salles de cinéma, plateformes numériques mettant en valeur le patrimoine et l'actualité culturelle, diffusion de la carte M'RA en streaming, promotion des arts numériques, groupe de TPE culturelles, etc. sont autant de thématiques traitées.
 - Le numérique dans la politique territoriale s'est traduit par l'accompagnement à la création d'une trentaine d'usages numériques mutualisables dans les Contrats de Développement Durables Rhône-Alpes et les Parcs Naturels Régionaux (culture, tourisme, développement économique, déplacements).
 - Les autres projets
 - Dans la politique d'accompagnement des entreprises, la Région intervient par le biais de soutien à l'Espace Numérique Entreprise (structure d'accompagnement aux entreprises) ou le plan PME, qui comporte un volet numérique de soutien à la filière à travers les clusters R'numérique et Numélink ou l'aide au financement des start up. 10 000 TPE et artisans sont incités à s'approprier le numérique sur 3 ans (Atouts Numériques).
 - La collectivité régionale a appuyé la création d'un baromètre régional du numérique avec une édition annuelle,
 - Elle soutient GeoRhôneAlpes, plateforme régionale de données géographiques et met en place un portail Territoires.
 - Elle apporte son concours aux cours universitaires en ligne ouverts massivement (MOOCS)
 - Les apports du développement numérique aux politiques environnementales ou énergétiques sont nombreux pour observer, améliorer l'efficacité énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, éduquer à l'environnement
 - Elle encourage la structuration de l'offre de e-santé.

EN AUVERGNE

Dans le cadre de l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement Durable Du Territoire (SRADDT), le conseil régional d'Auvergne avait défini neuf ambitions à l'horizon 2030 pour un territoire attractif et différencié, selon le système schématisé ci après :



Dans la mise en œuvre des projets liés aux usages on peut noter comme pour la Région Rhône-Alpes, des projets où la Région est en maîtrise d'ouvrage et d'autres en soutien de porteurs.

- La Région en maîtrise d'ouvrage :

- Le projet territoire innovant apprenant de l'Académie de Clermont-Ferrand qui vise à :
 - . favoriser la réussite scolaire des élèves, notamment des lycéens,
 - . expérimenter une cohérence territoriale en matière d'e-éducation génératrice de performance et d'économie en travaillant avec l'ensemble des acteurs de l'éducation
 - . capitaliser sur le numérique pour concevoir des actions innovantes en matière d'e-éducation.

Le concept de territoire innovant apprenant recouvre plusieurs dispositifs ayant vocation à favoriser la réussite de l'élève dans un cadre territorial cohérent fondé sur les outils et usages numériques. Tous ces projets sont le fruit d'une dynamique partenariale.

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) commun collèges/lycées initié dès 2006 a été généralisé en 2011. Cette même année, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Auvergne (SDTAN), dont l'un des 3 piliers concerne l'éducation, et le dispositif « Manuels numériques interactifs » (expérimentation de 12 lycées pour renouveler leurs pratiques pédagogiques) sont mis en place.

En 2014, la Région élabore un nouveau dispositif d'attribution des équipements informatiques basé sur les besoins pédagogiques, l'état réel des parcs informatiques et sur une volonté d'aplanir les écarts constatés entre les lycées. En 2015, le territoire innovant apprenant s'étoffe de façon significative :

- . en fléchant 50% des crédits FEDER dédiés aux usages numériques sur l'e-éducation/e-formation soit 4,1 M€ ;
- . en introduisant une conditionnalité numérique au sein de la contractualisation territoriale incitant les territoires à mener une réflexion sur l'e-éducation (1er degré) ;

- . en raccordant à la fibre optique tous les lycées (20 Mbps minimum) ;
- . en lançant de nouveaux projets expérimentaux tels que « Lycées Tout Numérique (LTN) », dispositif ambitieux ayant vocation à renouveler les pratiques pédagogiques au sein et hors de l'établissement au bénéfice de la réussite scolaire des élèves³. 5 établissements ont été retenus à l'issue d'un appel à candidatures lancé en mars 2015, 3 seront opérationnels à la rentrée 2016, et tous à la rentrée 2017.

Il est à noter que le projet a été retenu par la Direction du Numérique pour l'Education comme incubateur académique et bénéficiera à ce titre d'un appui national.

– Le projet open data

Les objectifs de ce projet sont la transparence démocratique, le développement de l'attractivité et notamment de l'économie via la ré exploitation de données, et l'aide à l'élaboration des schémas régionaux par un accès facilité aux données.

En décembre 2012, l'Assemblée régionale d'Auvergne a validé le principe d'un dispositif de mise à disposition de données publiques accessibles, exploitables et réutilisables par tous, via une plateforme web (<http://opendata.auvergne.fr>). Dès juillet 2013, avec le soutien financier du FEDER, la plateforme web a été lancée avec mise à disposition gratuite (licence Etalab) de jeux de données exclusivement Région Ces données sont centrées sur l'Economie et l'Europe, au regard du rôle structurant de la Région en matière de développement économique et dans son rôle d'Autorité de gestion des fonds européens.

Depuis ce lancement, la plateforme s'élargit en continu dans une logique de mutualisation renforcée :

- . à d'autres thématiques Région via la libération de nouveaux jeux de données relatifs au Budget, aux Contrats Auvergne+ ou à l'enquête réalisée dans le cadre de la démarche Auvergne 2030 (SRADDT);
- . à d'autres fournisseurs libérant directement leurs jeux de données sur la plateforme :
 - * Agences (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, Comité Régional de Développement du Tourisme en Auvergne, Transfo).
 - * Rectorat sur des données relatives aux projets liés à la e.éducation.
 - * Les 16 Pays et 105 Communautés de communes dans le cadre de la conditionnalité numérique open data de la contractualisation territoriale ;
- . à d'autres partenaires via une indexation automatique de tout ou partie des données (tourisme, information géographique..)⁴.

Pour ce faire, la Région avait mis en place un process de libération de ses données, une animation visant à sensibiliser et inciter les acteurs publics infrarégionaux à libérer leurs données, et une gouvernance du projet pour faire évoluer l'outil, les fonctionnalités, les services selon les besoins.

Ce projet s'orientait vers la convergence Auvergne Rhône-Alpes.

³ Il repose notamment sur :

L'usage généralisé d'équipements individuels mobiles,

Une évolution qualitative des méthodes d'enseignement encourageant la disparition progressive du manuel scolaire papier traditionnel,

Un accès continu, équitable et fiable à des ressources pédagogiques numériques qualitatives ; une équipe pédagogique complète fédérée autour d'un projet d'établissement.

⁴ A ce jour, le bilan de la démarche à fin octobre 2015 présente les résultats suivants :

90 jeux de données directement hébergés sur la plateforme Open Data Auvergne,

68 jeux de données libérées par la Région,

22 jeux de données libérées par les fournisseurs tiers

187 jeux de données indexés via des plateformes partenaires :

176 jeux de données depuis la plateforme Open Data du CRAIG

11 jeux de données depuis le CRDTA

25 fournisseurs tiers déclarés sur la plateforme Open Data Auvergne Plus de 49 000 téléchargements des jeux de données hébergés directement sur la plateforme Open Data Auvergne depuis son lancement au 1^{er} juillet 2013.

Si la démarche en Rhône-Alpes est différente mais très complémentaire de ce qu'a initié l'Auvergne, la Région Rhône-Alpes n'a pas mis en œuvre une plate-forme Open-data pour l'ensemble des services. Par conséquent, peu de jeux de données y ont été libérés. En revanche, la Région Rhône-Alpes s'est engagée dans un recensement des données disponibles sur les territoires (smart data Lyon, Géorhônalpes...). De plus, afin de favoriser la mise en place de démarches smart city auprès des territoires périurbains et ruraux, la Région anime un groupe de travail regroupant les EPCI pour les sensibiliser à ces enjeux et engager du partage d'expérience. Un accompagnement des territoires pour faire émerger des projets de type « smart territoires » existait en 2015.

Lors du renouvellement du marché de la plateforme open data qui a été notifié fin 2015, ces 2 approches auraient pu être valorisées afin d'en faire le point d'entrée en termes d'outils et de services de la libération de données publiques.

- La Région en accompagnement de porteurs de projets :
 - La conditionnalité numérique dans la contractualisation avec les territoires

L'objectif poursuivi est la prise en compte par les Pays et EPCI de l'effet levier du numérique au sein des projets structurants du territoire. Pour la troisième génération de contrats signés en septembre 2015, 3 thématiques ont été imposées aux territoires : développement numérique, transition énergétique et écologique et attractivité territoriale.

L'introduction de la conditionnalité numérique dans les contrats Auvergne + est une spécificité de cette 3^{ème} génération. Elle se présente de la façon suivante :

Pour l'ensemble des EPCI d'un Pays :

- . mise en œuvre de projets relatifs à l'e-éducation,
- . libération de données publiques dans le cadre d'une démarche open data,
- . prise en compte du numérique dans le cas où des projets relatifs à la santé ou à l'économie (dont le tourisme) existent ou sont prévus sur le territoire.

Pour le Pays :

- . libération de données du Pays et assistance des EPCI, avec l'appui du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique,
 - . benchmark régional et national pour les projets à fortes composantes numériques envisagées par les EPCI ou le Pays,
 - . suivi des formations relatives au numérique organisées par l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne a minima pour un élu et un agent.
- Pour accompagner les territoires dans la prise en compte de cette nouvelle dimension, un accompagnement spécifique a été mis en place par :
 - . le renforcement du pôle Infrastructures et Usages numériques du Conseil Régional afin de mettre à disposition un accompagnement personnalisé lors de l'élaboration des contrats et dans la mise en place des projets ; ceci pour répondre à la difficulté exprimée par les territoires de répondre à la conditionnalité numérique,
 - . la mise en place de Laboratoires d'Usages Numériques à l'échelle de chaque Pays/Pôle d'Equilibre Territorial rural (PETR) durant la phase de préparation des contrats, afin de faire émerger des thématiques et des projets à forte composante numérique pouvant concourir au développement territorial et à l'amélioration des services à la population et aux entreprises. Il s'agit d'espaces d'innovation participative. Les problématiques traitées sont sélectionnées localement. Peuvent y participer tous ceux qui le désirent (citoyens, élus, associations, entreprises, institutionnels, universitaires...). Il ne s'agit en effet pas d'espaces de débats mais plutôt d'espaces à vocation opérationnelle.

Ce sont 364 projets soit entièrement numériques soit intégrant un volet numérique qui devraient voir le jour sur une période de 3 ans sans compter les avenants numériques.

- Les autres projets

- Dans la politique d'accompagnement des TPE/PME, la Région intervient⁵ à travers de l'Agence Régionale de Développement des territoires d'Auvergne par l'intermédiaire de coaches numériques en 3 temps : diagnostic, formation et co-construction, investissements numériques. (3 jours en moyenne) 250 entreprises ont été accompagnées en 2 ans. Un soutien à l'investissement numérique des entreprises existe à travers un volet du fonds de développement Auvergne Durable (FIAD).
- Un soutien à la filière numérique à travers le Quartier numérique Clermont-Ferrand Auvergne, pôle de l'entrepreneuriat à forte composante digitale, rebaptisé récemment le Bivouac. Un soutien financier aux start up du numérique est apporté par l'intermédiaire du fonds Jérémie 2.
- La Région soutient le Centre Régional Auvergne d'information Géographique.
- La collectivité régionale a appuyé la création d'un baromètre régional des TIC avec une édition annuelle.

En conclusion de cette partie relative aux usages, le CESER note un foisonnement d'actions menées par les deux régions sur les usages, certains convergents, d'autres sont plus spécifiques à chaque territoire ou sont à des stades de développement différents. La nécessité de dégager des priorités en lien avec la vocation d'une collectivité régionale sera abordée dans la seconde partie.

⁵ En partenariat avec OPCALIA et le Fonds de sécurisation des parcours professionnels.

2. Enjeux et pistes de recommandations

2.1. Infrastructures : Quels leviers pour la Région ?

C'est l'Etat, renforçant les obligations européennes, qui fixe aujourd'hui le cadrage d'une politique générale en matière de réseaux numériques très favorable au jeu des opérateurs privés dans les zones les plus rentables au détriment de l'aménagement du territoire.

Or il se trouve que de grandes difficultés financières surgissent pour résoudre une double équation :

CELLE DE LA CONSTRUCTION DES RESEAUX.

Les conventions passées avec les RIP d'Auvergne Rhône-Alpes sont aujourd'hui engagées, pour des périodes conventionnelles fermes au-delà de 2020, avec une implication financière différente de la part de la Région. Il sera très difficile, comme ailleurs en France, de renégocier de telles conventions, si des problèmes se font jour. On peut considérer que ce sont des « Coups partis ». Cependant les travaux s'avèrent d'ores et déjà retardés et plus coûteux que prévu, en raison de délais d'autorisations administratives diverses et de la vétusté des poteaux téléphoniques et électriques susceptibles d'être réutilisés. L'annonce par l'Etat d'une couverture en fibre optique en 2025 est donc sujette à caution.

CELLE DE LA COMMERCIALISATION DES RESEAUX.

Il ne suffit pas de desservir des boîtes de raccordement, mais il faut aussi assurer la desserte finale à l'utilisateur et l'activation de la fibre, ce qui suppose une commercialisation intense par les opérateurs fournisseurs d'accès.

L'enjeu financier de cette desserte terminale cruciale n'est pas pris en considération dans le plan France Très Haut Débit. La commercialisation est laissée au bon vouloir des grands opérateurs au gré de leurs intérêts. Même si la construction était initiée à l'intention de tous, l'activation n'est pour l'heure engagée quasiment pour personne. Aussi, à situation inchangée les annonces politiques risquent fort de demeurer longtemps des annonces, l'utilisateur de demeurer dans l'attente et in fine le contribuable d'être à nouveau sollicité.

FACE A CETTE SITUATION QUE PEUT FAIRE LA REGION ?

Contrairement aux sollicitations faites notamment par les deux assemblées régionales de Rhône Alpes, l'Etat n'a pas souhaité confier clairement par la loi aux Régions le rôle de chef de file sur le numérique.

Mais rien n'interdit à la Région de s'emparer de ce rôle de chef de file, dans la mesure où elle intervient depuis déjà fort longtemps en Auvergne et en Rhône-Alpes en animation et où elle est impliquée financièrement, avec des modalités différentes en Rhône Alpes et en Auvergne. Le CESER souligne combien ce rôle d'animation relève bien du niveau régional, dans la mesure où la desserte en très haut débit numérique est une des conditions premières et de plus en plus sine qua non du développement économique et de l'aménagement du territoire, compétences reconnues à la Région.

2.1.1. Recommandation 1 - Quels risques financiers pour la Région ?

L'implication financière de la Région est-elle proportionnée à l'effet levier qu'on est en droit d'attendre sur le déploiement du très haut débit numérique pour tous les usagers ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, on distingue plusieurs types de réseaux ouverts d'initiative publique (RIP) avec des implications différentes de la Région :

- 6 RIP (SIEA, Ardèche Drôme Numérique, Département de l'Isère ou de la Savoie, SIEL, SYANE) en faveur desquels la Région intervient en fonds de concours de manière forfaitaire selon l'économie générale présentée ci-après :

SYNTHESE DES PROJETS RHONALPINS (conventions signées en 2015)

	Ain	Ardèche Drôme	Isère	Loire	Savoie	Haute-Savoie	Nouveau Rhône	Métropole de Lyon
Porteur de projet	Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)	Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN)	Département de l'Isère	Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL)	Département de la Savoie	Syndicat d'énergie et d'aménagement numérique (SYANE)	CD69	Métropole de Lyon
Type de montage	Régie	Marchés de travaux puis DSP (affermage)	Marchés de travaux puis DSP (concession)	Marchés de travaux puis DSP (affermage)	DSP (concession)	Marchés de travaux puis DSP (affermage)	DSP (concession)	DSP (concession)
Population concernée par les déploiements publics		68%	40%	40%	65%	64%	24%	100 zones d'activités, 400 immeubles d'entreprises, 1100 sites publics/para publics
Nb total de prises publiques (engagements politiques)	253 874	311 000	470 000	172 687	257 136	385 589	16 000 ??	
Coût prévisionnel total investissement publics sur la desserte FTTH	179 775 000€	450 000 000€	477 351 000€	203 422 000€	264 956 652€	313 320 000€	NC	NC
Coût moyen par prise	708,21€	1 446,95€	1 015,64€	1 177,98€	1 030,41€	812,58€	NC	NC
Débit	100 Mbps	100 Mbps	100 Mbps	100 Mbps	100 Mbps	100 Mbps	NC	NC
Objectif de couverture (initiatives publique privée confondues)	100%	97%	99%	99%	98%	95%	NC	NC
Echéance	2020	2025	2027	2020	2025	2026	NC	NC
Participation Région	38 081 100€	46 650 000€	70 500 000€	25 903 050€	38 570 395€	54 936 150€	NC	NC

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le nombre total de prises FTTH publiques (fibre à l'abonné) atteint 1 830 938 auxquelles il faut ajouter les prises qui seront déployées par les opérateurs privés sur les zones les plus denses.

Selon les territoires considérés, des retards plus ou moins importants se font jour pour assurer les déploiements. Il ne s'agit jamais d'une partie facile et jouée d'avance, loin de là. On peut considérer cependant que l'implication financière de la Région y est maîtrisée, à raison d'un versement forfaitaire de 150€ la prise contre une part de copropriété d'une des fibres du faisceau, à négocier à terme. Il est rappelé que pour ces territoires, ce sont les concessionnaires qui prennent le risque commercial.

S'agissant du niveau d'implication financière de la Région (300 M€ sur 10 ans), le CESER renouvelle sa demande qu'il soit préservé à bon rythme, si nécessaire par redéploiement de dépenses du budget régional et sans obérer la fiscalité ou l'endettement.

- **La Métropole de LYON, à travers le RIP Grand Lyon THD**
Cette société dédiée créée par la Métropole de Lyon a passé en octobre 2015 une délégation de service public pour 25 ans, sans apport régional, pour raccorder en fibre optique les zones d'activité économique, les immeubles d'entreprises, les hôtels et plus de 1 600 sites publics ou para publics.
- **Le Département du Rhône**
Le Département du Rhône avait été pionnier dans l'équipement en haut débit. Mais il se trouve aujourd'hui engagé à travers l'établissement public EPARI dans un contrat de longue durée avec Numéricable (génération précédente de contrat, à échéance en 2025). Cet opérateur a installé du câble coaxial aux performances limitées en débit montant. Il est à noter que le Rhône est l'un des deux seuls départements français à ne pas avoir déposé de dossier de demande de subvention nationale (FSN). Les perspectives de desserte à l'abonné (FTTH) sont floues et la Région n'est pas engagée.
- **L'Auvergne**
En l'absence d'éléments précis sur le contrat de PPP, le CESER ne peut pas lever ses craintes sur le déploiement sur le territoire auvergnat, malgré le fort engagement budgétaire pris par la Région, notamment au titre du risque commercial sur les recettes et de l'ouverture concurrentielle. La question de l'efficacité de l'engagement budgétaire régional ne pourra être appréciée qu'une fois communiqués les éléments financiers contractualisés et d'ores et déjà réalisés très précisément. De plus, la Région a été motrice d'un engagement financier local collectif (départements et communautés d'agglomération) pour une période ferme jusqu'en 2021.

Au vu des informations partielles dont il dispose, notamment pour l'Auvergne ou le Rhône, le CESER n'est pas en mesure de se prononcer pour qualifier l'effet levier de l'apport budgétaire régional.

2.1.2. Recommandation 2 - Animer la relation offre / demande en stimulant le développement de l'information sur les déploiements

Le CESER déplore un déficit général de connaissance par le plus grand nombre, qu'il s'agisse des usagers ou des acteurs publics, sur les déploiements du débit numérique, quelles que soient les zones concernées.

Alors que les besoins augmentent très rapidement et que l'essentiel de la demande de demain demeure aujourd'hui inconnue, l'utilisateur est aujourd'hui désemparé pour connaître précisément :

- . l'offre dont il peut d'ores et déjà bénéficier (débit descendant ? débit montant ? type de réseau à débit limité ? (cuivre), partagé ? (hertzien ou satellitaire), avec effet de latence ? (satellitaire) ou à débit quasi illimité ? (fibre optique),
- . les coûts afférents à cette offre,
- . l'offre dont il pourra demain bénéficier avec un calendrier précis de déploiement.

MEME POUR LA COUVERTURE ANNONCEE DES ZONES LES PLUS DENSES PREEMPTÉES PAR LES OPERATEURS PRIVÉS, ON IGNORE SI CE QUI AVAIT ÉTÉ PREVU SERA RÉALISÉ

Les engagements pris dans les conventions signées peuvent se limiter à des points de mutualisation de fibre optique raccordables pour un immeuble ou un groupe d'immeubles

Ceci soulève plusieurs problèmes.

- Le point de branchement optique et le raccordement, dont le coût est non négligeable, constituent une part très importante de la zone d'initiative privée, dont le coût facturé à l'utilisateur peut être dissuasif et peut l'inciter à installer une terminaison par fil de cuivre rapidement obsolète et à investir ainsi en pure perte. Les contribuables étant trop pauvres pour acheter bon marché !
- Un point « raccordable sur demande » prévu dans les conventions n'est pas un point raccordé, Les opérateurs s'engagent dans des travaux de raccordement à prix abordables seulement s'ils traitent une clientèle suffisante au sein d'un immeuble ou d'un quartier. Ainsi trouve-t-on souvent dans les zones denses des « fissures » numériques si on examine la desserte abonné par abonné. Ceci n'apparaît guère sur les cartes sommaires de déploiement numérique les plus souvent diffusées ;

Pour le CESER, il importe que les collectivités publiques, notamment la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, s'assurent du déploiement du très haut débit dans les zones denses ou les zones AMII, supposées les plus rentables.

Elles devraient connaître à la fois la géographie de la desserte capillaire abonné par abonné, pour en appréhender le mitage ; la qualité de cette desserte, notamment en termes de débit montant, le planning de la résorption de ce mitage, non seulement au vu des annonces souvent formulées par les opérateurs, mais surtout de sa réalisation effective.

Ce déficit de connaissance doit être tout particulièrement comblé dans les zones AMII à densité intermédiaire de population, où l'initiative privée peut tarder à assurer une couverture faute de rentabilité certaine et où l'Etat interdit aux collectivités locales d'intervenir : ceci concerne largement les espaces périurbains dont la tache d'huile ne cesse cependant de s'accroître.

POUR LES RESEAUX OUVERTS D'INITIATIVE PUBLIQUE, LA CONNAISSANCE DE LA COUVERTURE AU TRES HAUT DEBIT EST PRIMORDIALE ET DOIT EGALEMENT PROGRESSER

Des études globales (ex. Observatoire de la FIRIP) soulignent la contribution des RIP à la réduction de la fracture numérique, en réduisant les coûts supportés par les utilisateurs finaux pour le développement de la concurrence, au bénéfice de l'activité économique et de l'emploi.

Mais les renseignements précis à l'échelle de l'abonné demeurent à fournir.

POUR QUE CHAQUE USAGER (PRIVE ET PROFESSIONNEL) SACHE A TOUT MOMENT S'IL PEUT SE CONNECTER ET QUAND : UN SERVEUR D'ELIGIBILITE GLOBALE

De manière générale, une meilleure connaissance des déploiements en fibre optique et en réseaux hertziens 4G s'impose pour les acteurs publics et pour les usagers. Il n'est plus tolérable de s'en tenir à des promesses sans suite !

Le CESER prend bonne note avec intérêt que la mission France Très haut débit annonce un serveur national d'éligibilité. Il souligne néanmoins que si un tel serveur ne devait pas apporter toutes les réponses attendues par les usagers dans un délai court, c'est au niveau régional qu'il faudrait mettre en place un tel outil. Cet outil doit être géolocalisé en précisant l'éligibilité globale (toutes technologies, toutes zones, tous opérateurs, pour entreprises et particuliers) : il doit impérativement fournir des indications précises sur la performance de la desserte, sur l'échéancier de sa montée en gamme, et sur les prix réels de la desserte, y compris la desserte capillaire dont le coût augmente de façon exponentielle avec la baisse de densité de l'habitat.

Dans la mesure où certains territoires devraient souffrir d'une absence durable de très haut débit fixe, la desserte de ces territoires devrait faire l'objet d'un phasage avec une étape transitoire par la couverture hertzienne 4G ou le point à point.

Le risque du territoire isolé multitechnologies n'est pas acceptable. Il convient donc que le serveur d'éligibilité soit particulièrement renseigné sur ces possibilités de desserte par les réseaux mobiles, avec leurs limites et leurs performances géolocalisées.

2.1.3. Recommandation 3 - La Région doit être le moteur de la commercialisation du très haut débit numérique

La question de l'activation de la fibre est essentielle. En France, selon l'agence du numérique, sur un total de 500 000 prises, le quart seulement est exploité aujourd'hui par des opérateurs.

Pour le CESER, la Région doit prendre des initiatives pour que les usagers ne demeurent pas spectateurs de fibres noires acheminées non loin de leur porte, mais inopérantes ;

2.1.3.1. Encourager une ouverture concurrentielle des réseaux aux opérateurs fournisseurs d'accès pour faire baisser les prix d'accès pour les usagers et commercialiser les réseaux.

L'expérience accumulée en Rhône-Alpes, avec diverses formules de conversion, d'affermage, de régie (cas de l'Ain) mérite d'être évaluée et optimisée en fonction des contextes locaux :

- en intégrant l'ensemble de la chaîne de la desserte : collecte+ desserte+ raccordement + activation, dans le souci d'acheminer le « bon débit » à un coût abordable dans des délais raisonnables.
- en stimulant l'intéressement et le risque commercial pris par les opérateurs, et la mutualisation des coûts d'activation de la fibre noire, au bénéfice de l'utilisateur.

2.1.3.2. Mettre en œuvre une plateforme régionale de commercialisation du très haut débit par les réseaux d'initiative publique

L'étude conduite par la Région Rhône-Alpes en 2014 pour les entreprises a montré l'intérêt de créer un effet de volume au bénéfice des acteurs publics et des opérateurs.

Une telle plateforme rassemblerait :

- les prescripteurs publics
- les opérateurs commerciaux
- les clients potentiels y compris les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon)
- les fournisseurs potentiels,
- les investisseurs.

Plusieurs positionnements sont envisagés :

- vitrine commerciale (place de marché virtuelle),
- courtage,
- centrale d'achat.

Pour le CESER, une telle plateforme doit être élargie à toutes les clientèles, au-delà des seules entreprises.

Elle offrirait plusieurs intérêts :

- alors qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, les acteurs du numérique foisonnent et avec eux les initiatives, les usagers sont le plus souvent perdus dans un dédale de complexité et d'intervenants. La recherche du bon interlocuteur demeure le plus souvent un parcours du combattant même pour des publics avertis tels que ce chef d'entreprise de Haute-Loire (entreprise SABAROT WASSNER) convaincu de l'intérêt de la transformation numérique de son entreprise,
- raisonner à une échelle suffisante est essentiel non seulement pour permettre des négociations à bon niveau mais aussi pour développer une masse critique de compétences, s'agissant de projets complexes dont une redondance d'appel à l'ingénierie adaptée aurait un coût prohibitif. Pour accélérer la commercialisation, l'agence nationale du numérique soutient d'ailleurs la création d'un outil rendant interopérables les systèmes de commandes des collectivités.

2.1.3.3. Développer la commercialisation du numérique dans la politique territoriale régionale

Dans le prolongement des actions menées en Auvergne (conditionnalité numérique du SRADDT, contrats Auvergne +), la Région devrait soutenir des interventions dont le niveau intercommunal pourrait s'emparer telles que :

- l'aide à l'adressage des usagers ; la carence de la codification des adresses géographiques avec numéros de voirie paralyse aujourd'hui l'accès à internet pour de très nombreux citoyens, et freine considérablement la commercialisation par les opérateurs
- une information claire et objective sur le très haut débit numérique, les modalités du raccordement au point optique le plus proche, l'activation de la fibre.

2.2. Usages : des choix à opérer pour engager une nouvelle étape

La multitude voire le foisonnement d'usages développés par les deux Régions et présentés dans la première partie conduit le CESER à inciter le conseil régional à procéder à des choix clairs dans les axes à soutenir. Non pas qu'il y ait dans l'absolu de bons et de mauvais axes. Mais la Région ne peut pas tout faire. Elle doit optimiser son intervention, Cette remarque n'est pas spécifique au numérique mais vaut pour l'ensemble des politiques régionales.

Toutefois, la politique numérique étant relativement récente, les politiques publiques ont pu être tentées dans une première phase, que l'on pourrait qualifier d'amorçage, de soutenir des projets divers et multiples susceptibles de développer les usages sous toutes leurs formes. L'union des deux régions, le caractère de plus en plus limité de la ressource publique, une plus forte structuration des politiques publiques sur le sujet et une meilleure lisibilité des enjeux doivent permettre d'aborder, sans parler de maturité, une nouvelle étape et de dégager des priorités. Certains projets engagés précédemment peuvent d'ailleurs faire partie intégrante de ces priorités.

Pour opérer ces choix le CESER propose de revenir sur les éléments qui fondent l'intervention régionale. D'abord il faut appréhender un contexte dans lequel les acteurs intervenant sur ce sujet sont bien plus nombreux aujourd'hui qu'il y a quelques années. L'Etat a ses propres axes d'intervention, la démarche de labellisation French Tech en étant un autre exemple. Les collectivités se sont emparées, sous impulsion régionale le plus souvent, de ces sujets, ainsi que les représentants des entreprises (branches, interprofessions, consulaires..).

La première vocation régionale est selon le CESER, d'apporter de la cohérence sur ce sujet en s'appuyant sur les acteurs pour atteindre les objectifs qu'elle se fixera. Parmi ces objectifs, l'effet levier doit être privilégié, et avec lui la valeur ajoutée de l'action, en tout premier lieu l'effet sur le développement et l'équité territoriale. Il faut également stimuler l'innovation à travers les expérimentations qui peuvent être menées. Enfin il importe d'anticiper les impacts du numérique et d'accompagner les acteurs pour faire face aux mutations.

Pour mobiliser ces effets leviers, la Région a la responsabilité voire l'exclusivité d'un certain nombre de champs d'action : développement économique, transports, lycées, apprentissage, formation, etc. C'est avant tout à travers ceux-ci que sa capacité d'action sur le développement des usages dans le numérique pourrait être la plus forte, en s'appuyant sur les acteurs de proximité. Faire jouer chaque fois que possible, le principe de subsidiarité permettra à la collectivité régionale de se positionner en véritable catalyseur d'initiatives et de bonnes pratiques sur le sujet. Donc, il convient avant tout de mobiliser ses champs de compétence : pour être crédible dans la mobilisation des autres acteurs, elle devra faire preuve d'exemplarité dans ses propres pratiques en matière de numérique.

D'avantage qu'une réponse sur la convergence des politiques des deux régions, le CESER de la nouvelle Région formule sur la partie usages un ensemble de priorités. Celles-ci doivent être liées avec les compétences régionales et affirmer des objectifs de visibilité, de sens et d'efficacité de l'action régionale.

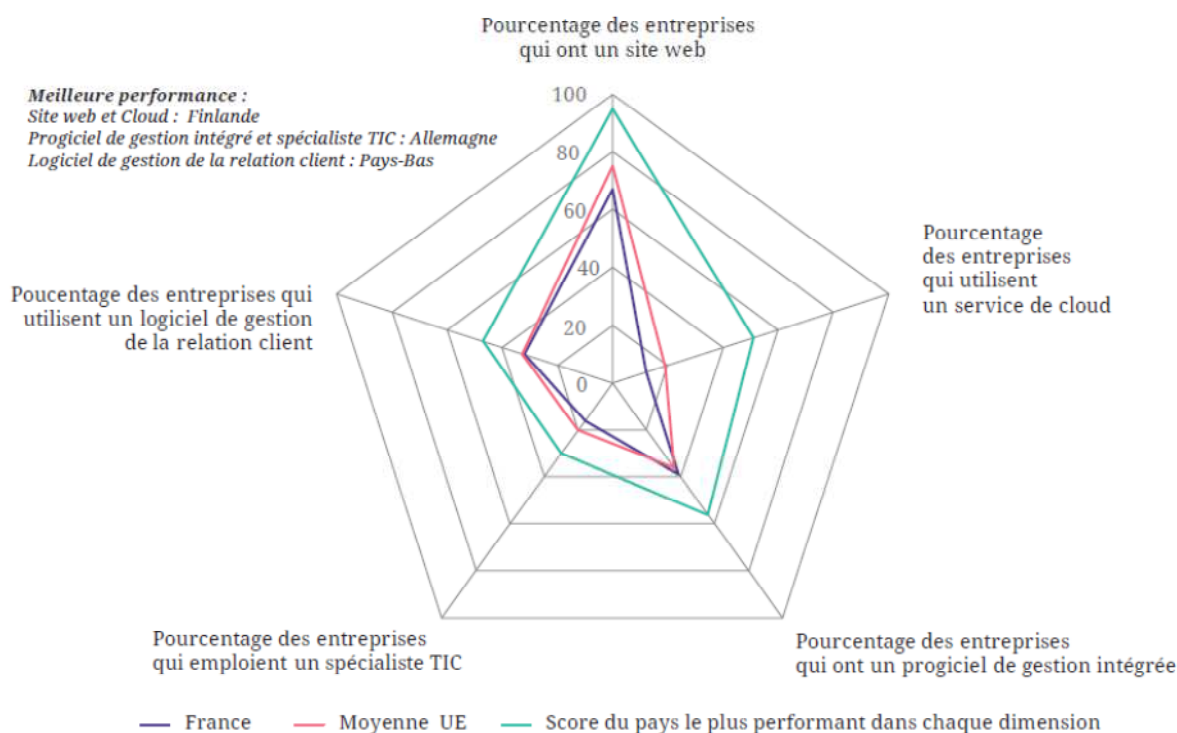
Le CESER propose ainsi trois recommandations :

2.2.1. Recommandation 1 - Accélérer la transformation numérique des entreprises

Pourquoi faire de cet axe une priorité ?

D'abord parce que la loi NOTRe affirme le rôle de chef de file de la collectivité régionale à travers le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation qu'elle doit finaliser avant la fin de l'année.

Ensuite, parce qu'à travers deux notes récentes de mars 2016, France Stratégie « compétitivité que reste-t-il à faire ? » et « tirer parti de la révolution numérique » soulignent que les entreprises françaises n'ont pas encore adopté assez largement les technologies numériques (voir graphique ci-dessous).



SOURCE : Eurostat (entreprises de plus de 10 salariés)

Le positionnement de la France est inférieur à la moyenne européenne et largement en deçà du score du pays le plus performant. Par ailleurs, les usages sont plus développés au niveau individuel que professionnel. En effet, si sur un plan individuel les français ont rattrapé leur retard en une décennie et se placent aujourd'hui dans la moyenne des pays développés, les entreprises investissent peu dans les compétences numériques de leurs collaborateurs. L'enjeu est de taille, d'abord pour que la France ne soit pas uniquement un pays consommateur de numérique et soit également producteur.

Parce que l'industrie 4.0 va profondément bouleverser les modes de production à partir d'une utilisation plus intensive des outils numériques et que dans la région Auvergne Rhône-Alpes, l'industrie est un atout majeur.

Enfin parce que toutes les entreprises, quelle que soit leur activité, certes à des niveaux différents sont impactées par le numérique dans leur processus de relations avec leurs clients, leurs fournisseurs ou les administrations. Dans une étude intitulée « du rattrapage à la transformation : l'aventure numérique une chance pour la France » le cabinet Roland Berger insiste sur la transformation numérique comme réserve de croissance des entreprises françaises, facteur de performance économique et d'innovation⁶.

Quels sont pour les entreprises précisément ces enjeux ? C'est ce que Laurent Fiard auditionné par le groupe a développé. L'analyse présentée rejoint les éléments du rapport Berger cité plus haut qui décrit des cas pratiques d'entreprises ayant accéléré cette transformation numérique.

La révolution ou transition numérique comporte 3 enjeux :

- développer l'innovation collaborative entre entreprises et secteurs (exemple : la raquette connectée Babolat),
- réinventer la proximité entre physique et distant, à travers l'extranet, l'internet dans la relation client,

⁶ 80 % des entreprises lient innovation et numérique P. 25

- . redonner de l'enthousiasme au collaborateur notamment par l'intranet.

Si la première révolution numérique a été l'arrivée d'internet, ce sont aujourd'hui les usages et le bouleversement des modèles économiques qui vont en constituer la seconde.

Six piliers sont à prendre en compte dans cette seconde révolution. Ils concernent des axes distincts de l'entreprise :

1. Le Cloud Computing qui permet une mise à jour permanente des applications et modifie le modèle économique de la consommation de logiciels.
2. La consultation à partir de mobiles qui nécessite de déporter des applications ou de les reconstruire compte tenu de cette nouvelle donne.
3. Les réseaux sociaux dans les entreprises et la gestion des communautés dans les relations marketing qui renouvelle l'approche-client.
4. Les objets connectés qui permettent de mesurer l'usage, d'anticiper l'usure, de lutter contre la contrefaçon. Un grand nombre d'objets seront connectés demain.
5. Les BIG DATA et les conséquences de cette collecte de données, des algorithmes qui en découleront des modèles prédictifs. De nouveaux métiers tels les DATA scientists apparaissent.
6. La fabrication additive soit l'impression 3D et tout ce qui tourne autour de l'industrie du futur, la numérisation de l'appareil industriel, de la chaîne de valeur et une opportunité de relocalisation de l'appareil industriel renouvelé.

C'est l'ensemble des secteurs qui va être impacté par le numérique. C'est la notion d'écosystème qu'il faut retenir : il sera source de croissance et de compétitivité, y compris à travers l'économie circulaire.

Le rôle de la Région, compte tenu de ses responsabilités en termes de développement économique, c'est d'être un acteur majeur de la révolution numérique et de l'accompagnement des entreprises sur ce sujet et de les aider à prendre ce virage. Le CESER identifie plusieurs leviers que la Région pourrait mobiliser dans le cadre de cette intervention.

Le CESER insiste pour que le positionnement régional soit davantage orienté vers une intervention sur le projet global de l'entreprise plutôt que sur un dispositif trop restrictif. Par ailleurs, parallèlement à ces actions, la Région doit aider à la valorisation des bonnes pratiques en lien avec les représentants des entreprises (branches, chambres consulaires..) et jouer son rôle de « caisse de résonance » sur les changements en cours, quelle que soit la taille et le secteur des entreprises.

L'intervention régionale pourrait se concentrer sur :

- Un effet levier au financement de la transformation numérique pour les entreprises

Compte tenu de l'enjeu, il serait pertinent de s'appuyer sur un outil financier dédié à cet axe, qui requiert souvent une phase d'investissement immatériel pouvant être difficile à financer, auprès des partenaires bancaires notamment pour un tissu de TPE-PME. Aussi il serait intéressant de permettre par une avance remboursable de stimuler par effet levier le financement privé. Il ne s'agit pas que l'aide publique vienne se substituer à un financement privé, mais déclenche au contraire ce type de financement. Il serait judicieux de concevoir cet outil en lien notamment avec Lyon Place Financière et Tertiaire. Certains outils existants dans les deux Régions peuvent avoir un volet numérique comme le FIAD en Auvergne, ou le plan PME en Rhône-Alpes. Toutefois, un fonds régional de transformation numérique devrait être créé, fonds auquel au-delà d'un apport financier de la collectivité régionale pourraient souscrire un certain nombre d'acteurs institutionnels. Spécifiquement dédié à cette question, il montrerait l'importance de celle-ci pour la Région, enverrait un signe aux financeurs de l'économie et en ferait le premier outil commun Auvergne-Rhône-Alpes de financement des entreprises. Cette action de la Région visant à accompagner la mutation numérique des entreprises renforcerait le positionnement d'Auvergne-Rhône-Alpes sur cette problématique.

- La sensibilisation- formation des chefs d'entreprises et managers à la culture numérique en lien avec les représentants des entreprises

Il ne revient pas à la Région de faire des injonctions aux entreprises, La Région doit s'appuyer par contre pour un certain nombre d'actions sur les réseaux d'entreprises (les branches professionnelles, des réseaux consulaires, les clubs d'entreprise, pôles de compétitivité, clusters...). Dans ce cas précis, elle pourrait travailler avec ces réseaux, à la mise en place d'actions de formation-sensibilisation destinés aux chefs d'entreprise et aux managers. Elle pourrait mobiliser les ressources régionales de l'enseignement supérieur pour répondre de manière innovante (MOOC,...) aux besoins identifiés qui doivent se situer non pas sur un champ technique mais sur une compréhension « business » des enjeux.

- Poursuivre et amplifier l'accompagnement technique des TPE-PME engagées dans chacune des régions.

Il existait sur chacune des régions des actions d'accompagnement des entreprises sur le champ du numérique :

- en Rhône-Alpes, l'ENE : Espace Numérique Entreprises qui intervient dans l'accompagnement des entreprises, en lien avec les chambres consulaires dans un certain nombre de territoires,
- en Auvergne, les coaches numériques mis en place par l'ARDTA.

Ces dispositifs, vu le nombre d'entreprises potentiellement concernées ont vocation à être confortés, et la convergence de leur approche devra être recherchée. Ce sont des échanges de pratiques qui pourraient permettre une approche encore plus « qualitative ». On pourrait imaginer que la région délivre un label à terme aux structures intervenant sur ce champ dans le cadre de l'action régionale.

2.2.2. Recommandation 2 - Faire de l'espace public régional un territoire d'expérimentation numérique, une « région intelligente » au service des usagers

Comme nous l'avons souligné en introduction de cette seconde partie, la région dispose de compétences exclusives sur un certain nombre de sujets : lycées, apprentissage, transports, formation.... Autant d'éléments qui constituent dans leur réalité, un espace public régional mobilisable pour favoriser un certain nombre d'expérimentations numériques au service des usagers. Cet espace est bien entendu celui des services régionaux dédiés à ces politiques, services pour lesquels nous avons souligné à quel point sur le numérique, leur exemplarité pourrait être un formidable effet-levier. Tous les bâtiments propriété de la Région pourraient être équipés d'une connectivité Internet simple et efficace pour les usagers. Mais il existe également d'autres acteurs directement en lien avec les politiques régionales, qui peuvent être mobilisés pour innover, expérimenter en vraie grandeur, développer, éduquer au numérique et faire de la Région un véritable promoteur de l'innovation numérique.

Trois axes pourraient être soutenus :

- Promouvoir la diffusion d'une culture numérique « intelligente » pour les jeunes.

Ce pourrait être des actions orientées vers des publics jeunes notamment les lycéens et apprentis, avec transmission des règles déontologiques et des précautions d'usage débouchant sur une sorte de « permis de surfer ». Il ne s'agit pas de développer des approches techniques, mais de bien sensibiliser aux usages collaboratifs d'Internet, de donner du sens à son utilisation en le distinguant d'un usage commercial et également de bien sensibiliser aux risques et donner quelques règles essentielles de sécurité et.

- Développer l'open innovation (l'open data pouvant être mobilisé dans ce cadre) dans les politiques régionales majeures : lycées, apprentissage, formation, transports.

Il s'agit de permettre à des initiatives privées de déployer des projets en réelle grandeur sur l'espace public de la Collectivité Régionale. Elles pourraient se formaliser dans le cadre de conventions de partenariat avec des Start Up, avec aide financière ou non ; la Région pouvant utiliser ces innovations « gratuitement » ou « à prix coûtant » contre une mise à disposition de son « espace ».

Le projet relatif à l'open data initié notamment en Auvergne pourrait être repris dans ce cadre. Un lien pourrait également être fait avec les projets Amplivia et Auverdata.net et appliqué dans le cadre de leur convergence opérationnelle. La fiabilité du réseau Amplivia devrait être un atout à valoriser.

- Soutenir les collectivités dans leurs expérimentations à enjeux d'intérêt général

Dans le cadre de conventions entre la Région et les collectivités, un volet numérique pourrait soutenir un certain nombre d'expérimentations mises en œuvre au plan local sur des sujets jugés à enjeux par la Région : vieillissement, santé, sécurité, publics en difficulté avec le numérique et à rassurer. Il s'agirait surtout au-delà d'un soutien financier de mettre en réseau ces initiatives, d'aider les collectivités dans la rédaction de conventions de partenariat avec les start-up, de rapprocher l'offre et la demande, de rendre visibles les expérimentations abouties, de mutualiser les services et d'aider à leur transposition à une échelle régionale en s'adaptant aux réalités locales, avec un souci permanent de bâtir des modèles économiques viables à long terme et non dispendieux.

2.2.3. Recommandation 3 - Le soutien à la filière numérique relai de développement et diffuseur de solutions pour les entreprises et les particuliers.

La visibilité du territoire régional passe obligatoirement par le développement d'une filière numérique en capacité de développer des solutions auprès des acteurs régionaux : entreprises, acteurs institutionnels. La filière numérique et sa structuration est un élément déterminant du développement des usages sur le territoire régional. La démarche French Tech initiée par l'Etat a développé des synergies au sein des métropoles. Pour autant, elle ne répond pas à l'ensemble des besoins de la filière. Une dimension régionale liée aux compétences régionales permettrait de passer un cap. La Région soutient les clusters. Elle a incité à la fusion des clusters R'numérique et Numélink qui est maintenant envisagée début 2017 et permettra de créer l'un des plus grands clusters numériques d'Europe. Pour mémoire, chacun des clusters était déjà le résultat d'une fusion entre le lyonnais Edit et le grenoblois Grilog pour le premier et le stéphanois a fusionné avec le drômo-ardéchois Rhônealley, et plus récemment avec son voisin auvergnat, Auvergne TIC. Par ailleurs, le pôle de compétitivité MINALOGIC est également positionné sur les technologies numériques et est soutenu par la Région. La démarche French Tech si elle crée une dynamique n'apporte pas de moyens supplémentaires.

Aussi la Région dans le cadre de ses compétences développement économique et formation pourrait animer et soutenir les actions suivantes, pour jouer pleinement son rôle de mise en cohérence.

- Accompagner le financement de start-up au-delà de la phase d'incubation, permettre des levées de fonds suffisantes dans les phases d'amorçage et démarrage et étudier la labellisation de plateformes pour rassurer les investisseurs

La première levée de fonds est souvent une difficulté pour les start-up, et les fonds levés sont souvent bien inférieurs aux fonds mobilisés sur d'autres continents. Il existe des dispositifs en Rhône-Alpes, avec le dispositif, levé de fonds dans le cadre du plan PME, ou en Auvergne à travers le fonds Jeremie 2 mobilisant les fonds européens pour répondre à un financement. Si ces dispositifs sont pertinents, ces financements sont mobilisables également par d'autres entreprises que des entreprises du numérique. Dans le cadre de la nouvelle Région, initier un fonds spécifique dédié aux start-up du numérique en lien avec la BPI, les investisseurs institutionnels et les grandes entreprises régionales pour certaines déjà présentes sur ce créneau (ex : Michelin, SEB etc.) serait réellement une affirmation de l'intérêt régional pour le secteur et susceptible d'entraîner une levée de fonds plus élevée des investisseurs privés. La Région pourrait aussi étudier l'intérêt d'une labellisation de plateformes numériques qui seraient également un moyen pour rassurer les investisseurs.

- Structurer la relation emploi-formation dans le secteur pour répondre aux besoins de collaborateurs qualifiés

Les acteurs du secteur comme les entreprises traditionnelles font état de besoins de main d'œuvre qualifiée dans ce secteur, notamment de développeurs. Toutefois, les appréciations sur le niveau de qualification nécessaire et la nature des besoins ainsi que leur persistance dans le temps font débat. A l'instar de ce qui s'est fait sur l'environnement, un travail précis et territorialisé dans le cadre d'un observatoire des métiers du numérique intégrant les professionnels permettrait de préciser les besoins qualitatifs et quantitatifs, de dimensionner l'offre de formation (infrastructures et usages) et de mettre en œuvre des parcours professionnels adaptés aux besoins et répondant à des compétences à la fois généralistes et spécialisées sur ce domaine. La Région pourra bénéficier à l'automne 2016 du travail effectué par le Pôle Rhône-Alpes de l'Orientation (PRAO) sur le volet emploi-formation dans les industries du numérique, à paraître dans la collection Portraits de secteur.

- Créer une synergie entre l'offre et la demande des es acteurs régionaux

La Région pourrait être le bon niveau pour favoriser la rencontre entre l'offre de services numériques des acteurs du secteur et la demande économique d'usages numériques des entreprises, des institutionnels, des collectivités. Ainsi par une animation multiformes : rencontres, newsletter etc... la Région pourrait accélérer ce processus de rencontre sur l'ensemble du territoire régional.

L'ensemble de ces recommandations appelle un nouvel effort budgétaire régional : pour le CESER, l'enjeu du numérique est tel qu'il doit être priorisé dans les arbitrages budgétaires au sein de chaque fonction.

Pour ne pas conclure

Le numérique comme développé dans l'ensemble de l'avis est un levier de l'attractivité du territoire régional pour ses habitants comme pour l'extérieur. Les nouvelles opportunités offertes par ces technologies modifient en profondeur les possibilités de produire, de consommer, de travailler, de collaborer et de vivre dans les différents territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Faire d'Auvergne Rhône-Alpes un territoire « digital friendly » dans sa capacité à mobiliser les acteurs, des capitaux, de créer un bouillon de culture favorable à l'expansion de cette culture numérique est un enjeu majeur. Ceci suppose une véritable politique d'inclusion numérique. La concurrence est forte entre les territoires sur ce thème, parfois contre productive -on a pu l'observer dans le cadre de la French Tech. Des efforts de structuration sont nécessaires pour entraîner le territoire régional dans son ensemble sur une démarche dynamique et ambitieuse. Ils permettront de positionner Auvergne-Rhône-Alpes dans un écosystème européen encore faible dans le jeu mondial dominé par les Etats-Unis et la Chine. Notre région dispose d'atouts et la collectivité régionale doit aider à leur transformation en opportunités.

La collectivité régionale par ses compétences sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation et l'enseignement supérieur dispose de leviers pour conduire cette action. Sur l'ensemble de ces thématiques, des schémas sont en cours d'élaboration, ils devront intégrer pleinement cette question du numérique. Sur ce sujet également, la collectivité régionale a annoncé la création d'un campus du numérique sur l'ancien site du conseil régional à Charbonnières-les -Bains. Les propositions qui sont faites ici par le CESER ont naturellement vocation à s'articuler avec les axes de ce projet. De même, la Région peut s'appuyer sur les coopérations internationales telles les quatre moteurs pour renforcer la visibilité d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle pourrait être aussi à l'initiative d'un grand rendez-vous international qui fasse référence sur le numérique.

Mais aussi séduisant soit-il, ce scénario ne pourra être possible que si le territoire régional dispose d'infrastructures performantes et adaptées qui correspondent aux standards internationaux les plus élevés. Sur ce point, le CESER est inquiet sur la couverture du territoire au bon débit et sur l'écart entre annonces, prévisions et réalisations. Si la Région ne dispose pas de l'ensemble des manettes pour traiter cette question, elle doit s'y impliquer pleinement pour accélérer le processus avec les acteurs concernés et peser davantage sur ce sujet.

Sans ce préalable, les autres points évoqués ne pourraient alors ne se révéler que chimères.

Annexes

Annexe 1
Lettre de saisine

41

Annexe 1

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

AUVERGNE – Rhône-Alpes*

COURRIER ARRIVÉ LE :

Le Président

- 5 AVR. 2016

CESER

Madame Sybille DESCLOZEUX
Présidente
CESER RHONE-ALPES
8 rue Paul Montrochet CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DPT16_I1223_C188388

Lyon, le **3 0 MARS 2016**

Madame la Présidente,

Les dernières années se caractérisent par une forte progression des usages numériques dans tous les domaines professionnels et personnels. Les collectivités ont été de plus en plus nombreuses à développer des interventions larges relatives au numérique, tant en matière d'accès au très haut débit, qu'en matière de développement de services et d'usages pour tous.

Ces actions répondent à une demande des citoyens d'un usage du numérique qui n'a cessé de s'accroître. Il n'y a pas de technologie dans le dernier siècle qui ait connu une appropriation plus rapide que les technologies de l'information ces dernières années. Une politique numérique pour une grande région comme Auvergne Rhône-Alpes est d'une grande importance par son impact sur le développement économique et l'aménagement des territoires.

Nous sommes actuellement en phase d'harmonisation et de convergence des politiques publiques numériques qui étaient en vigueur en Rhône-Alpes et en Auvergne.

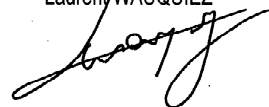
Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER), ayant émis à plusieurs reprises des avis sur les différentes phases de développement numérique portées par la Région, je souhaite saisir le CESER afin qu'il étudie toutes les pistes de rapprochements possibles entre les deux stratégies numériques qui cohabitent actuellement.

Madame Juliette JARRY, Vice-présidente déléguée à l'économie de proximité, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et au numérique est à votre disposition pour vous aider dans cette réflexion et en particulier vous permettre d'accéder aux éléments constitutifs des politiques d'interventions en cours à la Région.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir me remettre en juillet 2016, un rapport faisant état de votre réflexion.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Laurent WAUQUIEZ



Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
1, esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2 / T. 04 26 73 40 00 - F. 04 26 73 42 18
Conseil régional Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - 63100 Clermont-Ferrand / T. 04 73 31 85 85
www.auvergnerrhonealpes.eu

*Signature provisoire : Le nom de la Région sera fixé par décret en conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016 après avis du Conseil Régional.

Bibliographie

AUSSILLOUX VINCENT, *Compétitivité : que reste-t-il à faire ?*, France Stratégie, mars 2016, 8 p.

BENGUIGUI RICHARD, « *Après avoir fusionné avec Auvergne TIC, Numélink se rapproche du Clust'R de Lyon* », La Montagne, 13 mai 2016

BLANC SABINE ET GARRIGUES ARNAUD, « *L'an II de la smart city* », La Gazette des communes, 25 avril 2016, n°16/2314, pp. 34-41

CHARRIE JULIA ET JANIN LIONEL, *Tirer parti de la révolution numérique*, France Stratégie, mars 2016, 8 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Les usages du numérique pour la santé, l'enseignement supérieur et la nouvelle production industrielle*, CESER Auvergne, janvier 2015, 119 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Note de la commission spéciale sur les usages numériques*, mai 2014, 25 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Avis du CESER sur les infrastructures numériques*, CESER Auvergne, juin 2013, 10 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, *Le numérique*, CESER Auvergne, avril 2012, 211 p.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AUVERGNE, « *Schéma directeur territorial de l'aménagement numérique* », in *Avis sur le projet de décision modificative n°1*, CESER Auvergne, juin 2011, p.15

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL AUVERGNE, *Schéma du haut débit et du très haut débit pour l'Auvergne*, CESR Auvergne, décembre 2007, 3 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Leviers du développement économique en Rhône-Alpes*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2015, 40 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Consultation européenne : une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine*, CESER Rhône-Alpes, octobre 2014, 26 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Avis du CESER sur une nouvelle étape en faveur du développement numérique : Rhône-Alpes, la Région connectée*, CESER Rhône-Alpes, février 2014, 21 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Complément à l'avis du CESER sur la politique régionale Rhône-Alpes numérique*, CESER Rhône-Alpes, mars 2012, 57 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Politique Rhône-Alpes numérique*, CESER Rhône-Alpes, février 2012, 17 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Développement du très haut débit numérique en Rhône-Alpes : volet usages et services*, CESER Rhône-Alpes, septembre 2011, 57 p.

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le développement du très haut débit numérique en Rhône-Alpes : rapport d'étape*, CESER Rhône-Alpes, décembre 2010, 36 p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement des territoires de Rhône-Alpes*, CESR Rhône-Alpes, décembre 2003, 154 p.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL RHONE-ALPES, *Les techniques d'information et de communication : facteur développement en zone de montagne*, CESR Rhône-Alpes, mars 2003, 24 p.

EVE IVAN, « *L'Arcep ouvre les bandes 22,6 GHz et 3,5 GHz à l'expérimentation* », Localtis, 4 avril 2016

EVE IVAN, « *Europe : menacée de décrochage sur le numérique, la France doit se remobiliser en 2016* », Localtis, 7 mars 2016

GRANDJEAN DANIEL et JAKSE Christine, *Les secteurs producteurs de numérique dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes*, DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, janvier 2016, 20 p.

IDATE CONSULTING, ATTALI Pierre Michel et CALDIRONI Thomas, « *Observatoire 2016 des entreprises intervenant dans les Réseaux d'Initiative Publique (RIP)* », 2015, Observatoire des RIP

MAUREY HERVE ET CHAIZE PATRICK, *Couverture numérique des territoires : veiller au respect des engagements pour les nouvelles désillusions*, Sénat, novembre 2015, 228 p.

MEGGLE CAROLINE, « *Couverture numérique : pour Axelle Lemaire, tous les mécanismes sont en place* », Localtis, 3 juin 2016

ROLAND BERGER STRATEGY CONSULTANTS, *Du rattrapage à la transformation : l'aventure numérique, une chance pour la France*, Roland Berger Strategy Consultants, septembre 2014, 71 p.

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Madame Juliette JARRY, Vice-présidente déléguée à l'économie de proximité, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et au numérique Conseil régional, 11/04/2016

Madame Isabelle SORIANO, Chef du service développement numérique Conseil régional, site de Lyon, 11/04/2016

Madame Sophie ROGNON, Directrice mission développement numérique Conseil régional (site de Clermont) 11/04/2016

Monsieur Patrick CHAIZE Président de l'AVICCA, Sénateur maire de Vonnas, 11/04/2016

Monsieur Laurent FIARD, Président directeur général VISIATIV, 13/04/2016

Monsieur Yves-Armel MARTIN, Directeur général ERASME, 18/04/2016

Monsieur Eric JAMMARON, Président AXIONE Infrastructures, 26/04/2016

Madame Marie-Claude FOUCRE, déléguée régionale Lyon d'ORANGE, 7/05/2016

Monsieur Antoine WASSNER, Directeur général SABAROT WASSNER, 27/05/2016

Madame Hélène LAMBLING, Expert numérique Caisse des Dépôts pour les régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, 03/06/2016

Déclarations des groupes

Intervention de M. Claude BORDES, au nom du collège I

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

En préalable et au nom du 1^{er} Collège, je voudrais remercier le Président Wauquiez d'avoir confié au CESER un travail d'analyse sur le sujet majeur de l'aménagement numérique du territoire.

Nos remerciements vont également au groupe de travail numérique et à son Président Michel Louis Prost pour cette remarquable analyse qui nous permet de mieux connaître les différentes initiatives prises par les collectivités publiques de notre Région pour doter leurs territoires de réseaux THD, en s'appuyant pour l'essentiel sur des infrastructures en fibre optique afin de répondre aux besoins futurs de débits symétriques (montants et descendants) de 100 Mbit/s sur les Réseaux d'Initiative Publique RIP.

Si nous constatons avec intérêt une prise de conscience collective de la plupart des Départements de notre Région sur l'impérieuse nécessité de procéder sans tarder à la couverture fibre optique de leurs territoires, nous saluons le mérite qui revient à cette analyse de rendre plus lisibles les nombreux obstacles voire les situations bloquantes sur les phases de conception/réalisation des RIP mais également et surtout celles d'exploitation/commercialisation, ces dernières revêtant un caractère absolument essentiel pour assurer aux RIP une ouverture aux services et usages des futurs abonnés.

Tout retard pris dans les respects des engagements viendrait ruiner les nombreux espoirs mis dans les différents effets d'annonce qui se succèdent depuis déjà de nombreuses années. Nous ne reviendrons pas sur la décision de l'Etat prise en 2011 de laisser une large partie du territoire à l'initiative privée (à savoir les zones denses AMII ayant fait l'objet d'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement dans le cadre du Programme national Très Haut Débit) privant ainsi les collectivités territoriales d'une péréquation économique favorable avec non seulement un risque de marginalisation mais aussi de retards et reports de délais inacceptables pour nombre de nos entreprises et citoyens dans leur accès au Très Haut Débit. Le risque de mitage existe et nous souhaitons que la Région vienne en appui des collectivités territoriales afin de disposer d'informations précises sur l'état des déploiements en zone d'initiative privée. Tout déficit de connaissance dans les obligations de complétude serait incompatible avec une action publique efficace. La fibre optique n'est plus une alternative et nul ne peut nier le rôle essentiel que va jouer demain l'accès à la fibre dans le développement économique. Ce n'est pas non plus une fatalité qu'il faut laisser à une poignée d'experts le soin de traiter. Le mérite du travail présenté aujourd'hui est justement de nous mettre en lumière les obstacles et les freins. Faute d'informations claires, les collectivités territoriales risquent de prendre la mesure de ces disparités bien trop tardivement.

Même si la liste en est longue, il n'est pas inutile de rappeler les principaux obstacles :

- conditions d'ouverture et coût d'accès aux infrastructures tant souterraines qu'aériennes d'Orange,
- capacités opérationnelles à répondre sur des délais contraints (tant en études de conception et ingénierie que mise en œuvre par les entreprises de construction et équipementiers) sans oublier les enjeux de formation associés,
- structures de pilotage des projets parfois insuffisamment dimensionnées tant en maîtrise d'ouvrage que maîtrise d'œuvre,
- base d'adressage géocodé des territoires encore largement incomplète,

Une remarque que nous pourrions toutefois formuler à ce stade porte sur une analyse du niveau de sécurisation physique des réseaux numériques qui aurait eu toute sa place dans cette analyse et en particulier sur les expositions aux risques et conséquences d'une rupture des services numériques aussi bien particuliers qu'entreprises.

Nous insisterons, comme le fait très bien le rapport qui nous est présenté ,sur le fait peut-être trop méconnu ou sous-estimé que seules des infrastructures activées de grande qualité garantiront demain de larges développements de services numériques et d'usages à des conditions concurrentielles pour les utilisateurs. Si le coup est parti pour une très large majorité de Départements, notre Collège retient avec intérêt les propositions qui sont faites de voir la Région se positionner en chef de file pour fédérer les initiatives et dynamiser la commercialisation des Réseaux d'Initiative Publique.

Il paraît dès lors indispensable pour le 1^{er} Collège que la Région exerce une vigilance toute particulière sur 2 points auprès des porteurs de projets:

- **en premier point** : l'interopérabilité des réseaux ainsi que la cohérence des systèmes d'informations géographiques et politiques tarifaires en obtenant des délégataires de RIP (Réseaux d' Initiative Publique) l'assurance et le respect d'une large ouverture concurrentielle aux opérateurs de services. La Région aux côtés des collectivités devra s'assurer également du respect des plannings de couverture et complétude géographiques décidés par la puissance publique maître d'ouvrage. Il serait inacceptable que des réseaux financés sur fonds publics face à l'absence de déploiements privés restent inutilisés, par attentisme ou faute de volonté des mêmes opérateurs privés pour commercialiser leurs services. Quant à la couverture de la zone dense AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements), elle ne saurait être dénuée de contrepartie. Un suivi exigeant et régulier sera aussi à organiser, et ce sans dépendre de la stratégie discrétionnaire et fluctuante des grands opérateurs privés positionnées sur ces zones.
- **en deuxième point** : une totale lisibilité au travers d'un système d'information régional en open data permettant à chaque citoyen, à chaque entreprise, à chaque établissement public, d'avoir une information claire, à jour et détaillée sur son éligibilité au raccordement Très Haut Débit (où, quand, comment ?). Une attention toute particulière devra être portée aux entreprises pour lesquelles le risque est grand de ne pouvoir disposer d'une fibre FttO (Fiber to the Office) dédiée, conçue pour des besoins professionnels, indépendante de la boucle locale grand public et donc de devoir attendre dans une totale incertitude la complétude de la Boucle Locale Optique Mutualisée sur laquelle s'appuie le déploiement FttH, fibre déployée à l'abonné. Alors que bon nombre de chefs d'entreprises dépensent une énergie considérable pour œuvrer à la transformation numérique de leur société, comment imaginer qu'ils puissent rester dans l'incertitude au sujet de leur accès au Très Haut Débit ?

Autre point concernant les coûts et financement du raccordement terminal fibre entre le Point de Branchement Optique et l'abonné final, qu'il soit particulier ou entreprise. Ces coûts s'établissent pour les particuliers sur des Réseaux d'Initiative Publique en zone rurale aux alentours de 400 à 600 €/prise, ce qui est considérable. Qui va financer la différence sur la base d'une contribution de l'Etat arrêtable par la Mission Très Haut Débit à 150 € ?

La situation est encore plus critique pour les entreprises. En effet, sur le FttO, lien spécifique entreprise point à point dont j'ai parlé plus avant, nous notons une absence de financement par le Plan National Très Haut Débit. Les risques pour une entreprise de devoir absorber un coût de plusieurs milliers d'euros deviennent donc réels. N'y aurait-il pas là une piste pour une contribution sélective d'aide de la Région dans sa compétence d'accompagnement au développement économique du territoire, ciblée sur des entreprises PME/TPE en situation critique ?

Nous souscrivons pleinement à la proposition de voir la Région se positionner sur un guichet unique régional pour les opérateurs en tant que pilote d'une commercialisation mutualisée des prises fibre à l'abonné. Sans priver les porteurs de Réseaux d'Initiative Publique de leur maîtrise d'ouvrage, l'option qui nous est présentée ici aurait le mérite d'apporter une réelle force de négociation dans le cadre de la commercialisation et de l'ouverture aux grands opérateurs intégrés nationaux. Outre un droit de regard et d'exigences de la Région en matière de complétude géographique et de politique tarifaire cela aura aussi le mérite de faciliter l'accès du réseau aux FAI, fournisseurs d'accès internet, de tailles plus modestes. Pourraient être associés à ces actions commerciales des actions de promotion des usages (par exemple auprès des lycées)

Un autre point qui mériterait une analyse complémentaire est celui du déploiement de la couverture mobile 4G et bientôt 5G, aujourd'hui trop lacunaire et qui nécessite de s'appuyer sur un réseau de collecte fibre optique. Dans ce cas, même si la couverture mobile relève de la seule compétence des opérateurs privés, quid de la prise en compte ou non par les Réseaux d'Initiative Publique de la desserte des pylônes et points hauts ?

En synthèse de notre intervention, le collège 1 partage largement les orientations de ce rapport et note avec intérêt les propositions relatives aux services et usages numériques. D'autres actions nous paraissent incontournables comme :

- la sensibilisation des chefs d'entreprises à la culture numérique notamment dans les PME/ TPE
- la mise sur pied d'outils de financement d'aides à la transformation numérique de nature à rassurer les investisseurs sur des plateformes labellisées par exemple.
- la valorisation des secteurs à compétence régionale par l'open innovation

Notre Collège appuiera sans réserve toutes démarches ambitieuses conduites par la Région, porteuses de meilleure coordination, de cohésion, de rééquilibrage du rapport de force entre collectivités territoriales et opérateurs privés, et in fine d'économies d'échelle. Il lui faudra être volontariste car désormais dans le domaine du numérique mettre du retard au retard déjà accumulé serait reculer, provoquant déceptions, frustrations voire désillusions.

Merci à nouveau au Groupe, ainsi qu'à Michel Raffin et à Laurent de Pessemer pour leur aide précieuse tout au long de ce rapport.

Sous réserves d'expressions individuelles, le collège 1 votera favorablement cet avis.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Michel WEILL, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Je ne vais pas jouer avec vos nerfs et mettre fin immédiatement à un suspens insoutenable, nous voterons positivement ce projet d'avis.

Pourquoi ?

Notre groupe de travail et le bureau du CESER ont été confrontés à un dilemme compliqué comme l'a expliqué Michel-Louis Prost dans son propos liminaire. Fallait-il répondre à la demande du président de Région sur les convergences possibles des stratégies des deux ex régions en matière de numérique alors même que les élus et ses services refusaient de nous communiquer une pièce essentielle à notre réflexion, le contrat liant dans le cadre d'un partenariat public privé l'ex région Auvergne et l'opérateur Orange ? Cela avait déjà été le cas en son temps pour le CESER Auvergne. A l'appui de ce refus aucun argument n'a été avancé ce qui est sans doute le plus critiquable au regard de la légitimité de la deuxième assemblée régionale.

Malgré la modestie de notre capacité d'analyse, loin d'atteindre celle des élus, nous aurions pu entendre, sinon accepter, l'argument du secret des affaires. Quand on ne dit rien, la porte est ouverte à tous les phantasmes, c'est pourquoi cela est si regrettable. Ce que le président Wauquiez a dit ce matin sur ce sujet, nous aurions aimé l'entendre avant.

A ce sujet l'avertissement en tête du rapport comme les propos de notre présidente devant le président Wauquiez étaient nécessaires et sonnent justes.

Nous avons cependant eu raison de poursuivre notre travail pour deux raisons :

- d'abord parce que nous devons démontrer en début de mandat que nous savions répondre dans les délais à une commande comportant un enjeu majeur pour la Région et ses habitants.
- Ensuite parce que, comme nous allons le souligner, tout en refusant de répondre aux questions sur lesquelles l'information précise nous manquait, nous avons des messages majeurs à faire passer en temps et en heure.

Evoquons ces principaux messages à l'aide de quelques mots clés qu'on retrouve pour l'essentiel dans les deux pages d'idées forces, initiative fort utile et à reproduire.

Deux mots clés sont communs aux questions des usages et des infrastructures :

- **La vision-** Trop souvent nous nous contentons de parler de stratégie. Quand on est en face de questions aussi majeures, aussi complexes et qui engagent à ce point l'avenir, c'est bien comme le dit le rapport, à la construction d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs qu'il faut d'abord s'atteler. Avec naturellement la mise en place du processus participatif qui conditionne l'atteinte de cet objectif. Le travail accompli au sein de notre groupe montre à la fois l'ampleur de la tâche et la possibilité d'y arriver.
- **Le chef de filat-** Les différentes lois de décentralisation n'ont pas dévolu la compétence en matière de numérique à une collectivité particulière, de sorte qu'à tous les niveaux elles se sont emparées du sujet. Tant la prise en compte de cet existant que la philosophie même du rôle de la Région nous incitent à approuver cette recommandation de bon sens, mais qui demande d'autant plus de volonté et de savoir faire dans la mise en œuvre qu'elle ne découle pas de la loi.

Les mots clés relatifs aux infrastructures :

- **La péréquation-** Historiquement le modèle économique de la construction de toutes les infrastructures qui équipent notre territoire, quelles qu'aient été les vicissitudes de leur mode de gestion, a été fondé sur la péréquation entre zones plus ou moins rentables. C'était la vieille notion d'égalité devant le service public. Le cadre de la législation européenne n'interdisait pas lorsque les décisions majeures ont été prises en 2010 de prendre en compte ce principe. Cela n'a pas été le cas au niveau national et nous le regrettons profondément. Nous pensons cependant qu'au niveau régional quelques marges de manœuvre existent encore pour le mettre en œuvre et notamment dans le cadre de notre mot clé suivant.
- **Suivi du déploiement** et son corollaire **la transparence-** Il est important à un double titre. D'abord le suivi des engagements contractuels. Il en va d'enjeux financiers. La non tenue des engagements peut constituer un moyen de remise en cause des contrats signés et des attributions. Ensuite la lisibilité des usagers, entreprises ou particuliers, sur les délais dans lesquels ils pourront bénéficier de débits correspondant à certaines caractéristiques.

En matière d'usage, le centrage de l'intervention de la Région sur ses compétences tout en établissant des priorités nous va bien.

Accélérer la transformation numérique des entreprises, faire de Auvergne Rhône-Alpes une région intelligente au service des usagers avec les fonctions collectives qui sont citées et soutien à la filière numérique nous paraissent effectivement trois axes prioritaires.

A la lecture du rapport nous émettrions volontiers deux points de vigilance supplémentaires :

- On parle de faire de la région un territoire d'expérimentation numérique. Pour ne pas tomber dans le travers bien français de « on expérimente et il ne se passe rien derrière en matière d'évaluation des expérimentations et de généralisation », insistons sur ces deux points qui conditionnent l'intérêt de l'expérimentation.
- En matière de relation emploi-formation, dont il est question dans le rapport à propos de la filière numérique, insistons sur le fait que cette relation en matière de numérique doit concerner de manière transversale tous les secteurs d'activité tant ces besoins de compétences et ces métiers diffusent et doivent diffuser dans l'ensemble des activités.

Je vous remercie de votre attention

Intervention de M. Alexandre DUPONT, au nom de la CFE-CGC

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le formidable essor des technologies numériques innervent désormais l'ensemble de nos tissus économiques. Par ses multiples applications et sa simplicité croissante d'utilisation, le numérique est riche de potentialités énormes, en se jouant des frontières traditionnelles entre les consommateurs et les commerçants, les salariés et les entrepreneurs, etc. L'utilisation de ces milliards de données, versées quotidiennement dans le « big-data », par le biais des ordinateurs, et objets connectés, permettent aux publicitaires et spécialistes du marketing de cibler leurs offres. Toute cette nouvelle économie numérique ne pourra se réaliser qu'avec des infrastructures capables de servir des flux de plus en plus importants.

Il convient donc pour la nouvelle région en partenariat avec les métropoles d'avoir une vision numérique commune, de mettre en place une stratégie avec des moyens dédiés.

Concernant les infrastructures

Pour la CFE CGC, il nous semble d'abord indispensable d'affirmer que le développement des infrastructures fait partie de l'aménagement du territoire, et donc relève essentiellement de la puissance publique régionale.

Le rapport émet un certain nombre de choix qui sont volontaristes :

Choix technique de la fibre optique (au détriment du fil cuivre) pour chaque usager, avec un débit de 100Megabits/seconde, en débit montant et descendant. Ceci est bien entendu un objectif louable, mais je crois qu'il faut être patient car cela ne pourra pas se faire avant 10 ans voire plus notamment dans les zones AMII. En attendant c'est bien encore des « mixtes technologiques » qui seront utilisés. Les 2 modèles économiques différents correspondent à l'histoire des deux régions qui ont eu très tôt la volonté de mettre en œuvre le THD et dont les CESER avaient prononcé des avis favorables. Des contrats ont été signés avec des partenaires commerciaux. Il semblerait déraisonnable de vouloir tout casser car finalement ils ont été signés dans de bonnes conditions.

Concernant le chapitre 5 p 27 et repris dans l'avertissement p 5 : « le modèle économique auvergnat fait porter le risque commercial à la Collectivité Régionale ». Je serai un peu plus modéré sur l'application réelle de cette affirmation. Attendons d'avoir d'autres éléments factuels (même si le contrat de PPP ne peut pas nous être communiqué actuellement). Par exemple les comptes administratifs de la Régie « Auvergne Numérique » et soient rajoutés sous forme d'addendum au présent avis

Concernant les usages :

« Un foisonnement d'actions est mené les deux ex-régions. Dans un souci de cohérence, il conviendrait d'harmoniser les projets avec ce qui existe déjà (ne pas créer de doublons) et limiter les actions à 2 ou 3 projets forts pour éviter le phénomène de saupoudrage.

- La recommandation n°1 : « accélérer la transformation numérique des entreprises » me semble être une priorité forte car les entreprises françaises sont en dessous de la moyenne européenne pour les usages du numérique (gestion et relation clients, gestion intégrée). Ces actions doivent aller plutôt vers les TPE, PME, ETI, sans oublier les entreprises agricoles. Elles doivent donner lieu à appel à projets ciblés exclusivement numérique. Dans une période de budgets contraints, il faut favoriser les outils financiers qui existent déjà (BPI, FIAD etc.) plutôt que de créer de nouvelles subventions coûteuses et dont l'efficacité n'est pas toujours démontrée.
- Un autre sujet nous apparaît important, c'est de voir poursuivi ou mis en place sous une autre formule le « Pass Numérique » afin de réduire la « fracture de l'usage du numérique ». 10 à 15% de la population ne maîtrise pas l'usage de l'informatique pour les actes de sa vie quotidienne (déclaration d'impôts, Pôle-emploi, CAF, etc.). Cette fraction de la population va se trouver inévitablement repoussée vers une « nouvelle forme de fracture sociale » et il est du rôle de la Région de réduire ces fractures.
- Une autre idée que nous voudrions vous soumettre. La préoccupation actuelle des concitoyens est le chômage. La Région participant au CREFOP, pourrait en collaboration avec Pôle emploi, mettre en place une « Plate-forme numérique pour l'emploi » pour essayer de répondre à un problème crucial : +de 100 000 offres d'emploi en Auvergne Rhône-Alpes ne trouvent pas preneur ! Avec les millions de données de Pôle emploi (employeurs et chômeurs) la Région peut piloter et innover une nouvelle façon de traiter une partie du chômage, grâce aux algorithmes.

Pour terminer

Notre groupe de travail a eu 3 mois pour écrire cet avis. Ce temps est trop court, et il doit être poursuivi car le sujet du numérique est tellement important qu'il va impacter nos sociétés pendant longtemps. Des éléments complémentaires (concernant l'ex Auvergne) n'ont pu être obtenus, il s'agit d'un souci de communication entre le CESER et les services de la Région. Il faut qu'ils soient rajoutés lors d'un prochain envoi.

Nonobstant ces quelques réserves la CFE-CGC votera pour cet avis

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Raymond MURCIA, au nom de la CGT

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Avant de donner la position du groupe CGT, nous souhaitons rappeler notre position sur l'accès de chaque habitant à un réseau numérique à haut débit.

Le numérique est en constante évolution, il a déjà pénétré tous les aspects de notre vie, que ce soit sur le plan professionnel, social, citoyen, personnel, familial, scolaire.

L'arrivée du très haut débit comme élément de l'aménagement du territoire sur notre nouvelle région est un enjeu important pour l'ensemble de nos concitoyens.

Malheureusement, les différentes politiques menées ont conduit à la casse du service public.

Il n'existe donc plus de stratégie nationale mais des stratégies régionales pour l'accès au haut débit voire au très haut débit accentuant ainsi la fracture territoriale et sociale.

La CGT tient juste à rappeler que si le service public des télécommunications avait été sauvegardé, la desserte de tout citoyen au niveau du territoire ne se poserait pas.

La CGT revendique le droit de tout citoyen à l'accès au très haut débit, mais regrette le faible engagement de l'Etat.

Pour notre organisation, ne laisser que les zones dites rentables aux opérateurs privés et équiper les autres zones avec de l'argent public, ne peut pas être une politique durable de développement des réseaux.

Cette politique conduit à deux choix en matière de finances publiques :

- soit un financement par la dette
- soit un financement par un partenariat public privé.

Deux solutions conduisant, de toute façon, la collectivité et donc les contribuables, à financer au prix fort ces investissements, le deuxième choix conduisant invariablement à un surcoût commun à tous les ppp.

Elle conduit à une concurrence ouverte entre opérateurs de télécommunications sur les secteurs les plus rentables dans un marché à fort potentiel, là où la rentabilité est immédiate.

Les collectivités territoriales ont un autre rôle à jouer que celui d'investisseur ou d'opérateur réseau.

Vous l'aurez compris la CGT reste attachée à un véritable Service Public des télécommunications et non pas à un service au public dont le bénéfice final n'ira pas à l'utilisateur mais à quelques opérateurs privés ayant bénéficié de subventions publiques sans aucune garantie de contrepartie quant à l'entretien des infrastructures ou à la tarification de ces nouveaux services.

Pour la CGT, le numérique doit donc offrir à l'utilisateur un service supplémentaire, mais il ne doit en aucun cas se substituer aux services préexistants.

Cette nouvelle technologie doit d'abord nous aider à être décideur de nos vies et ne doit pas être évaluée uniquement sur sa capacité à générer des économies financières.

Il nous faut agir vigoureusement pour offrir à tous les usagers, un service numérique de qualité, pour intégrer chaque personne dans la vie numérique tout au long de la vie.

Il nous faut favoriser un développement accepté par tous des services et usages numériques et anticiper l'apparition de nouveaux métiers et de nouvelles formations.

Concernant notre projet d'avis pour une dynamique numérique en Auvergne – Rhône-Alpes et venant en réponse à la saisine du Président de notre région.

Le délai imparti extrêmement réduit donné au CESER pour établir cet avis ne nous a pas permis, même s'il souligne certaines de nos interrogations, de pouvoir examiner en totalité le résultat des deux politiques régionales ex Auvergne et ex Rhône-Alpes.

De ce fait, l'avis qui nous est proposé ne répond aucunement à la saisine de la région, mais porte essentiellement sur un examen détaillé et précis des travaux des deux ex CESER.

Même si le travail du groupe numérique ne manque pas d'intérêt mais faute de document contractuel cet avis est amputé de la partie essentielle d'appréciation des choix que les ex deux régions ont voté pour leur politique sur le très haut débit.

C'est pourquoi notre groupe ne participera pas au vote de l'avis.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Christian CADIER, au nom de FO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Après un rattrapage spectaculaire de son retard en matière de téléphonie, dans les années 70, et son avancée technologique incarnée par le Minitel, dans les années 80, la France a subi une ouverture totale du marché des télécommunications qui a fortement ralenti ses investissements dans des infrastructures innovantes préférant optimiser des réseaux sans avenir. La mise en place de contraintes réglementaires, visant à favoriser la concurrence, a affaibli l'opérateur historique, qui, pris dans la tourmente de marchés financiers a accumulé une dette historique.

Ce rappel d'un passé récent explique en partie l'attitude prudente, ou plutôt pragmatique, de l'opérateur Orange. Il remplit désormais ses obligations de leader national, dans une logique de marché et non plus de service public comme auparavant. Ce changement de culture le conduit à des logiques financières rationnelles. Seul le marché guide les choix d'investissements. Le potentiel de Chiffre d'Affaire et la typologie de clientèle déterminent le déploiement d'infrastructures modernes. Les zones qui ne répondent pas à des critères de rentabilité sont laissées au bon vouloir des pouvoirs publics, incapables d'opposer la péréquation du modèle économique précédent.

Le projet d'avis reprend, avec justesse et précision, les exigences d'infrastructures pour cette nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Il insiste sur ce nécessaire droit à l'égalité d'accès aux réseaux avec le « bon débit », pour garantir un des principes républicains mais aussi pour éviter la fracture numérique dont seraient victimes certains territoires enclavés. La diversité des technologies laisse cependant peu de choix. La montée en puissance des débits passe par une solution fibre optique qui peut être conjuguée au réseau hertzien. Avec le recul on mesure le temps perdu et les coûts de technologies alternatives obsolètes.

Les investissements d'avenir que pourrait piloter la Région sont donc primordiaux. L'Exécutif Régional, en questionnant le Conseil Economique et Social sur un sujet aussi important et structurant que celui ci, affirme une volonté politique certaine. Il montre sa détermination à doter l'ensemble des départements Auvergne-Rhône-Alpes d'équipements capables de répondre aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui s'imposent à nous.

Le groupe Force Ouvrière, partage globalement l'avis qui nous est soumis et votera favorablement pour.

Merci pour votre attention !

Intervention de Mme Patricia DROUARD, au nom de FSU

Madame la présidente, monsieur le vice-président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Ce projet de rapport fait suite à une saisine du conseil régional lui demandant d'étudier "les pistes de rapprochements possibles entre les deux stratégies qui cohabitent actuellement"

Cette étude devait se faire "tant en matière d'accès au très haut débit (infrastructures) qu'en matière de développement de services et d'usages pour tous (usages)"

Ce travail n'aura pu se faire de façon entièrement satisfaisante faute d'informations complètes. Ces manques visent notamment des éléments chiffrés du partenariat public privé entre la région Auvergne et Orange, mais aussi, dans une moindre mesure, d'éléments provenant de collectivités territoriales où la Région Rhône Alpes n'est pas intervenue.

Le texte présenté note l'importance du numérique dans le développement économique de la Région, le retard accumulé -notamment au niveau des entreprises - et la nécessité d'investir ce domaine, dans chaque grand secteur de compétences de la région. Mais il faudrait le faire à budget constant par transfert de charges ! Sans préciser sur quels autres domaines on pourrait "puiser". Attention aux équilibres à tenir, certains dispositifs, qui assureraient cet équilibre entre économie, territoires et publics, risquent déjà d'être remis en cause.

Le projet de texte vise davantage l'enjeu économique que l'enjeu social, certes au travers de la compétence régionale de développement économique, mais faut-il rappeler que toute politique économique ne peut se concevoir sans politique sociale. D'autant que la nécessité affichée d'avancer vite et fort, pour des raisons de compétitivité voire de survie pour certains territoires, ne peut qu'aggraver le risque de laisser des gens au bord du chemin, et pas seulement pour des raisons géographiques, mais aussi générationnelle, culturelle ou sociale.

Le texte ne manque pas de le mentionner, quelquefois à la demande de la FSU. Si l'enjeu des publics éloignés du numérique ne peut être de la seule responsabilité de la région, celle-ci peut intervenir à partir de ses compétences sur la formation et les lycées ; elle peut aussi agir au travers de ses relations avec d'autres collectivités, et avec des associations, et favoriser ainsi la maîtrise de l'outil numérique pour une partie de la population qui n'en serait que privée ou deviendrait un consommateur captif.

Comme le dit la "fausse conclusion": «Ceci suppose une véritable politique d'inclusion numérique»

Avec ces réserves, la FSU votera le projet de rapport.

Intervention de Mme Nicole FINAS-FILLON, au nom du Collège 3 et 4

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Les Collèges 3 et 4 s'associent pleinement aux analyses, commentaires et recommandations contenus dans l'avis du CESER. Ils jugent cet avis d'une grande qualité, compte tenu, qui plus est, du court délai qui a été laissé pour l'établir.

Ils attirent également l'attention quant à l'incompréhension des membres du groupe de travail face à la non transmission « dans les temps » d'un document essentiel à l'analyse du déploiement de l'infrastructure sur le territoire auvergnat (Partenariat Public Privé signé entre Orange et des collectivités auvergnates en 2013 et amendé en juillet 2015). Le CESER, deuxième assemblée régionale, doit pouvoir se faire communiquer tout dossier même confidentiel, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public. Ils demandent que le Groupe de Travail soit maintenu, dans l'attente de ce document, afin qu'il puisse compléter le présent avis dès que possible.

En quelques années, le numérique a révolutionné notre accès à l'information, transformé notre vie quotidienne et bousculé les positions acquises dans tous les secteurs. Et ce n'est qu'un début ... aucune activité humaine n'étant à l'écart de ce bouleversement.

En outre, les obligations légales (par exemple les déclarations d'impôts) devant désormais se faire quasi exclusivement via des outils numériques, il est à craindre une nouvelle fracture entre les citoyens ayant un accès normal à Internet et ceux qui seront exclus du "débit numérique nécessaire" car n'habitant pas au bon endroit ou étant peu avertis du fonctionnement des outils numériques.

L'enjeu est considérable pour la Région Auvergne Rhône Alpes et nous pensons qu'elle doit être l'acteur principal de cette révolution, chef de file d'autres collectivités également impliquées, tant au niveau des infrastructures que des usages.

Les collèges 3 et 4 insistent sur l'obligation pour la nouvelle Région de relever le défi de la fracture numérique **pour offrir le plus vite possible à tous les habitants d'Auvergne Rhône-Alpes les mêmes services et les mêmes débits à des coûts égaux et raisonnables, quel que soit le territoire. 2025 est vraiment une date butoir, au delà de laquelle c'est tout simplement l'attractivité de nos territoires qui aura été gravement atteinte.**

Les collèges 3 et 4 voteront cet avis.

Sollicité par l'Exécutif régional, le CESER propose une dynamique numérique en Auvergne-Rhône-Alpes dépassant la simple convergence entre les politiques numériques des ex Régions, pour les infrastructures et pour les usages permis par le très haut débit numérique.

Après un rappel historique de l'implication des anciennes assemblées politiques et socioprofessionnelles, le CESER définit d'abord ce qu'est un bon débit, montre que Rhône-Alpes et Auvergne ont des modèles économiques différents en matière d'infrastructures et décrit un foisonnement d'interventions régionales en matière d'usages.

Le CESER considère que la Région doit être le chef de file en matière de numérique. A ce titre, il importe de connaître les risques financiers pris par la collectivité, ce qui demeure pour l'heure difficile en l'absence de données auvergnates. La Région doit également jouer pleinement un rôle d'animateur concernant non seulement la connaissance des déploiements des réseaux mais aussi leur commercialisation. Dans la mesure où le réseau serait mis à niveau, la Région devra initier une nouvelle étape pour les usages : la transformation numérique des entreprises, l'utilisation de l'espace public régional comme territoire d'expérimentation au service des usagers et le soutien à la filière numérique.

**Aménagement numérique du territoire • Politique numérique
Très haut débit numérique • Fibre optique
Région Auvergne-Rhône-Alpes**

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

www.auvergnerhonealpes.eu/ceser